



RAPPORT ANNUEL 2021

Service Gestion des déchets

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

Sommaire

Intro	oduct	ion	
Pré	senta	ition	1
I.	Р	résentation du territoire	1
	a)	Carte du territoire	1
	b)	Évolution et répartition de la population	2
Ш	. C	Organigramme du service au 31 décembre 2021	3
Ш	l.	Locaux et infrastructures	3
I۱	٧.	Compétences	4
	c)	Compétences du service gestion des déchets de la COR	4
	d)	Compétences du SYTRAVAIL	4
Pro	jets re	éalisés et perspectives	5
I.	Р	rojets et actions réalisés en 2021	5
	a)	Poursuite du travail d'optimisation de la collecte	5
	b)	Amélioration du fonctionnement des déchèteries	5
	c)	Marché de broyage et de transport des déchets verts	5
	d)	Préparation pour la mise en place des extensions des consignes de tri applicables en 202	25
	e)	Lancement d'un audit sur la collecte et les déchèteries	6
II	. Р	rojets et perspectives pour 2022	6
	a)	Mise en place des extensions des consignes de tri	6
	b)	Mise en place d'un nouveau mode de facturation en déchèterie	6
	c)	Renouvellement du marché d'acquisition de bacs latéraux	6
	d)	Établissement de scénarios pour la mise en place du tri à la source des biodéchets	6
	e) mai	Développement des points d'apport volontaire pour les Textiles d'habillement, Linge son et Chaussures (T.L.C.)	
La	collec	te sélective : fonctionnement et organisation	8
I.	L	es différents modes de collecte	8
	a)	Modes de collecte	8
	b)	Contenants de précollecte	9
Ш	. N	loyens matériels déployés	10
	a)	Véhicules de collecte	10
	b)	Matériel de précollecte	10
	c)	Dotation par flux et par commune	10
	d)	Entretien du matériel de précollecte	13
Ш	l.	Moyens humains	14
	a)	Compétences des agents de collecte	14

	b)	Brigade de nettoyage	14
	c)	Renforcement des équipes de collecte	14
	d)	Répartition des moyens humains	14
I۱	<i>'</i> .	Organisation des filières	15
Les	déch	ets collectés (hors déchèteries)	16
I.	La	a production de déchets	16
	a)	Évolution des tonnages	16
	b)	Fluctuation de la production d'OMr. et d'emballages recyclables	16
11.	. Le	es ordures ménagères	17
Ш	l .	Les emballages recyclables	18
	a)	Tonnage	18
	b)	Qualité du tri	19
I۱	<i>/</i> .	Le verre	21
V	. Le	papier	23
	a)	Collecte en apport volontaire	23
	b)	Les J.R.M. collectés par Valorise	24
V	l.	Les textiles usagés	25
La c	ollect	e en déchèterie	27
I.	P	résentation des déchèteries	27
	a)	Carte des déchèteries du territoire	27
	b)	Déchets acceptés	28
	c)	Horaires d'ouvertures	29
11.	. F	onctionnement des déchèteries	30
	a)	Gestion	30
	b)	Modalités d'accès	30
	c)	Volumes autorisés	30
	d)	Facturation des professionnels	30
	e)	Accueil des usagers	32
	f)	Fréquentation des déchèteries	32
	g)	Collecte et traitement	33
Ш	l .	Quantitatif des déchets collectés en déchèterie	35
	a)	Évolution et répartition des tonnages	35
	b)	Détail des tonnages	37
	c)	Fluctuation des tonnages	38
	d)	Cas particulier des déchets verts	39
La r	edeva	ance spéciale	40
I.	F	onctionnement	40
II.	. N	ombre de professionnels assujettis à la RS	40

	III.	Volumes collectés	42
	IV.	Coût de la redevance spéciale	43
	V.	Recettes issues de la redevance spéciale	43
La	prév	rention des déchets	45
	l	Animations	45
	a)	Animations jeunesses	46
	b)	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	46
	c)	Semaine Européenne du Développement Durable	47
	d)	Actions ciblées correctives	48
	e)	Actions spécifiques	48
	f)	Actions diverses	49
	II.	Compostage individuel	49
	a)	Bilan des distributions 2021	49
	b)	Équipements de compostage des foyers	51
	c)	Évolution du nombre de composteur vendus depuis 2014	51
	d)	Modes de réservation	52
	e)	Sensibilisation des usagers	53
	III.	Outils de communication	54
	a)	Outils de pré-collecte et mémo-tri	54
	b)	Préparation des visuels pour les extensions des consignes de tri	54
	c)	Communication diverses	55
Le	s indi	icateurs financiers	56
	l. I	Budgets du service	56
	a)	Budget de fonctionnement	56
	b)	Budget d'investissement	57
	II.	Coûts du service	58
	a)	Coûts aidés 2021	58
	b)	Évolution des coûts aidés	58
	c)	Comparaison des coûts aidés par habitants	59
	III.	Recettes	60
	a)	Évolution des recettes	60
	b)	Recettes liées aux soutiens	60
	c)	Recettes liées à la revente de matériaux	62
	d)	Recettes issues des facturations à l'usager	63

Introduction

Le service gestion des déchets de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien est issu du regroupement des trois services des anciennes communautés de communes, qui ont fusionnées en 2014.

Les trois anciennes communautés de communes n'avaient pas le même mode de gestion et de collecte des déchets ménagers lors de la fusion. Ainsi, en 2014, un projet d'harmonisation a débuté afin d'étendre le mode de collecte de l'ancienne Communauté de communes d'Amplepuis-Thizy : collecte en points de regroupement. Ce projet s'est déroulé en trois phases.

En 2015, la collecte de l'ancienne Communauté de communes de la Haute Vallée d'Azergues a été reprise en régie et des points de regroupement équipés de bacs quatre roues ont été implantés.

En 2018, le projet s'est étendu au sud du territoire sur l'ancienne Communauté de communes du Pays de Tarare, avec la reprise en régie et l'installation de bacs latéraux.

En 2019, la collecte latérale a été mise en place sur l'intégralité du territoire, avec le déploiement de conteneurs latéraux sur toutes les communes.

En 2020, une optimisation des équipements de précollecte a été effectuée sur le nord du territoire grâce à l'analyse des données collectées par la pesée embarquée.

Puis, en 2021, l'ajustement des points de collecte (PAV) s'est poursuivi : ajout ou suppression de bacs, déplacement, ajout ou suppression de points d'apport volontaire.

La collecte avec une benne à ordure ménagères (BOM) classique n'a pas été totalement supprimée : les professionnels assujettis à la redevance spéciale et certains points d'apport volontaire sont encore équipés de bacs roulants. De plus, la collecte latérale n'a pas été déployée dans le centre-ville de Tarare (environ 5 000 usagers), le ramassage des déchets s'effectue toujours en porte à porte dans ce secteur.

Par ailleurs, le service ayant également la gestion des déchèteries, il a dû réaliser certains travaux de mise en conformité sur l'intégralité des sites. Une réfection des panneaux de communication a également été effectuée.

Ce rapport peut être consulté à la mairie ou au siège de la COR. Il peut également être consulté et téléchargé à l'adresse suivante : www.ouestrhodanien.fr.

Présentation

I. Présentation du territoire

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) regroupe 31 communes et compte 51 801 habitants sur une superficie de 577 km² (*source INSEE).

a) Carte du territoire



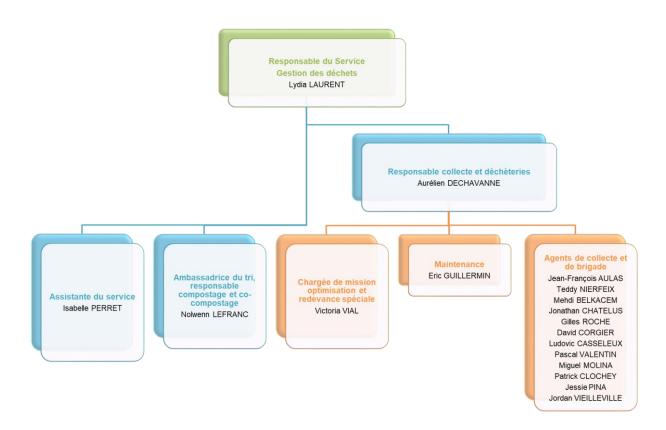
b) Évolution et répartition de la population

Évolution de la population							
Communes	2020	2021	Superficie (km²)	Densité actuelle			
Affoux	349	394	10,65	37			
Amplepuis	5 109	5 038	38,44	131			
Ancy	609	683	11,84	58			
Chambost-Allières	812	845	14,14	60			
Chénelette	332	345	11,02	31			
Claveisolles	749	659	28,33	23			
Cours	4 726	4 470	34,00	131			
Cublize	1 276	1 294	15,56	83			
Dième	213	195	9,11	21			
Grandris	1 148	1 206	14,21	85			
Joux	691	746	25,18	30			
Lamure-sur-Azergues	1 125	1 121	15,61	72			
Les Sauvages	674	625	12,55	50			
Meaux-la-Montagne	250	236	9,32	25			
Poule-les-Écharmeaux	1 123	1 083	31,23	35			
Ranchal	319	332	15,10	22			
Ronno	655	662	22,92	29			
Saint-Appolinaire	200	224	5,55	40			
Saint-Bonnet-le-Troncy	307	319	15,65	20			
Saint-Clément-sur-Valsonne	866	917	14,51	63			
Saint-Forgeux	1 517	1 503	22,00	68			
Saint-Jean-la-Bussière	1 243	1 229	15,48	79			
Saint-Just-d'Avray	792	770	17,50	44			
Saint-Marcel-l'Éclairé	526	555	11,88	47			
Saint-Nizier-d'Azergues	767	814	24,23	34			
Saint-Romain-de-Popey	1 549	1 656	17,40	95			
Saint-Vincent-de-Reins	681	623	13,87	45			
Tarare	11 048	10 763	13,99	769			
Thizy les Bourgs	6 396	6 146	44,32	139			
Valsonne	905	981	18,25	54			
Vindry-sur-Turdine	4 994	5 367	23,00	233			
TOTAL	51 951	51 801	577	86			

Source : INSEE au 31 décembre 2021

II. Organigramme du service au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le service compte 21 agents, dont deux en en arrêt de travail et remplacés provisoirement.



III. Locaux et infrastructures

Le service gestion des déchets est basé à Thizy les Bourgs, sur la commune déléguée de Bourg-de-Thizy. L'espace étant insuffisant pour accueillir tous les bureaux dans les mêmes locaux, les agents sont répartis sur deux sites différents :

- la mairie de Bourg-de-Thizy accueille trois agents: la responsable du service, l'assistante du service et l'ambassadrice du tri. Il s'agit également du lieu d'accueil des usagers;
- un bâtiment situé à côté de la déchèterie de Bourg-de-Thizy accueille les bureaux des agents techniques (responsable collecte et déchèterie, chargée de mission optimisation et redevance spéciale, chargé de maintenance), les garages de remisage des véhicules de collecte, les locaux techniques ainsi que ceux nécessaires aux agents (douches, salle de pause). Ce site accueille également un quai de transfert permettant le vidage des camions de collecte dans des semi-remorques avant transfert vers le lieu de traitement.

Le service compte également cinq déchèteries, une petite déchèterie annexe et deux platesformes de stockage des déchets verts.

IV. Compétences

c) Compétences du service gestion des déchets de la COR

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a la compétence collecte des déchets ménagers depuis sa création, le 1^{er} janvier 2014 (arrêté du 29 avril 2013 n°2013119.0006), sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, le service assure la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr.) et des emballages recyclables. Ces deux flux sont collectés en régie sur l'intégralité du territoire depuis le 1^{er} juin 2018. Le service assure également la gestion des déchets déposés en déchèterie, qui sont, eux, collectés par un prestataire privé.

d) Compétences du SYTRAVAIL



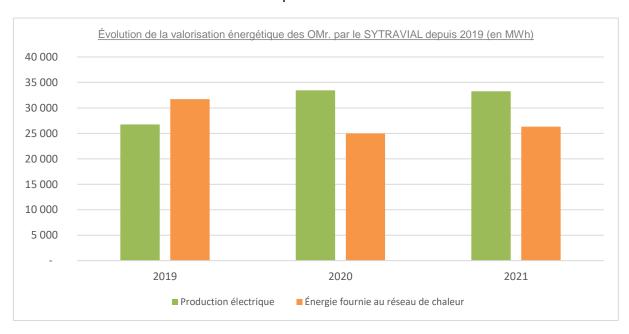
Le Syndicat mixte d'élimination, de Traitement et de Valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAIVAL), situé à Villefranche-sur-Saône, a la compétence traitement des déchets ménagers (arrêté inter-préfectoral du 26/05/2021). Ainsi, il assure l'élimination et la valorisation des OMr et des emballages recyclables. Équipé d'une Unité de valorisation Énergétique

(UVE), il gère lui-même le traitement des OMr. En cas d'arrêt technique de l'UVE, le syndicat assure, au prix d'accueil, le détournement vers d'autres sites autorisés. Les emballages recyclables sont triés et conditionnés dans un centre de tri privé.

Le SYTRAIVAL a également en charge la gestion de la collecte et la valorisation des flux verre et Journaux Revus Magazines (J.R.M.), ainsi que certaines filières des déchèteries : les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) ainsi que les déchets d'éléments d'ameublement (D.E.A.).

Il assure la gestion des quais de transfert, dont celui situé à Thizy les Bourgs.

Le SYTRAIVAL valorise l'énergie produite par l'incinération des OMr en chaleur grâce à un réseau de chaleur urbain et en électricité par un turbo-alternateur.



Projets réalisés et perspectives

Projets et actions réalisés en 2021

a) Poursuite du travail d'optimisation de la collecte

Dans la continuité du travail engagé ces dernières années, le service a poursuivi les démarches d'amélioration et d'optimisation des tournées :

- poursuite de l'optimisation des points d'apport volontaire ;
- réorganisation des tournées afin de solutionner des problèmes de surcharge suite à l'évolution des tonnages collectés;
- acquisition d'un nouveau camion de collecte latérale afin de garantir la continuité du service.

b) Amélioration du fonctionnement des déchèteries

En lien avec l'inspection du travail, les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des gardiens de déchèteries ont été réalisés.

Parmi eux, des abris de stockage temporaire ont été installés à proximité de chaque local dédié aux déchets dangereux afin d'éviter les risques d'accidents liés à l'exposition au soleil.

Par ailleurs, des travaux ont été réalisés dans le local des gardiens de la déchèterie de Saint-Marcel-l'Éclairé (création d'un vestiaire, remplacement de mobilier vétuste ...).

D'autre part, compte-tenu des fortes augmentations de tonnages collectés constatées dans les déchèteries, un travail de contrôle du lieu de résidence des usagers a été entrepris à compter du mois de juillet. La présentation d'un justificatif de domicile récent à chaque passage a permis de constater qu'un certain nombre de particuliers, mais aussi de professionnels utilisaient nos équipements alors qu'ils ne sont pas domiciliés sur le territoire de la COR.

c) Marché de broyage et de transport des déchets verts

Le marché de broyage et d'évacuation des déchets verts stockés sur les plates-formes de Saint-Marcel-l'Éclairé et de Thizy les Bourgs étant arrivé à échéance, une consultation a été réalisée.

Le candidat retenu est l'entreprise RACINE, qui était déjà le prestataire retenu lors du précédent marché.

d) Préparation pour la mise en place des extensions des consignes de tri applicables en 2022

Le service a travaillé à compter du second semestre 2021 pour préparer le passage aux nouvelles consignes de tri, dont l'application est prévue eu 1^{er} février 2022.

Ce travail a porté sur les aspects techniques et sur la communication (formations des agents du service gestion des déchets, formation des élus, réalisation d'outils de communication).

e) Lancement d'un audit sur la collecte et les déchèteries

Suite au constat d'une forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie, accompagnée d'une augmentation des coûts de gestion du service, un audit technique et financier sur le fonctionnement du service a été engagé en fin d'année 2021. Les résultats, qui seront connus en 2022, permettront d'identifier des pistes d'actions.

II. Projets et perspectives pour 2022

a) Mise en place des extensions des consignes de tri

Les effets de la mise en place des nouvelles consignes de tri, à compter du 1^{er} février 2022, devraient être visibles de manière progressive, sur plusieurs mois, potentiellement plusieurs années.

Le service s'attachera à adapter au fur et à mesure son fonctionnement pour faire face à l'augmentation des volumes d'emballages à collecter (adaptation des points d'apport volontaire et de certaines tournées).

b) Mise en place d'un nouveau mode de facturation en déchèterie

Une étude menée en 2021 sur les tarifs appliqués en déchèteries a montré que les montants facturés aux professionnels étaient très en deçà du coût réellement supporté par la COR et des tarifs appliqués par les collectivités voisines.

Afin de maintenir la qualité du service proposé aux usagers : 5 déchèteries maillant tout le territoire, l'accès aux particuliers et aux professionnels, une juste répartition des coûts doit s'opérer. De nouvelles modalités de facturation seront ainsi instaurées en 2022.

c) Renouvellement du marché d'acquisition de bacs latéraux

Le marché d'acquisition des bacs latéraux pour la collecte des ordures ménagères et des emballages arrivant à échéance, une consultation a été lancée. Un nouveau marché sera donc signé dès 2022 afin de permettre le renouvellement progressif du parc en place, avec des bacs plus pratiques d'utilisation. Ces nouveaux bacs seront déployés en cas de remplacement de bacs cassés ou détériorés, ou en cas de nécessité d'ajout de bac supplémentaire.

d) Établissement de scénarios pour la mise en place du tri à la source des biodéchets

La loi AGEC impose la mise en place d'un tri à la source des biodéchets à partir du 31 décembre 2023. Il s'agit de fournir à la population des solutions leur permettant de trier leurs biodéchets actuellement présents dans les OMr. Il peut s'agir de compostage individuel ou de proximité ou bien de la collecte séparée de ces-dits déchets.

Dans ce contexte, le service Gestion des déchets prévoit, en 2022, d'établir différents scénarios présentant les différentes solutions envisageables en prenant en compte le territoire : zones urbaines et rurales, exutoires ... Ces études sont réalisées en lien avec le SYTRAIVAL qui a la compétence traitement des déchets ménagers.

e) Développement des points d'apport volontaire pour les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (T.L.C.)

Le maillage des bornes de collecte de T.L.C. est très faible sur le territoire, les PAV proposant ce flux sont peu nombreux et certaines communes ne sont pas équipées. Ce constat s'explique par le fait que la pose de ces bornes a été initiée par les communes. Aujourd'hui, la volonté du service est de développer la collecte de ce flux afin de permettre la réutilisation et le recyclage d'un maximum de textiles.

L'installation des bornes est gratuite, de même que leur collecte. Le service va étudier les possibilités de développement du maillage pour le soumettre au prestataire en charge de cette collecte : le Relais Bourgogne, qui est une association humanitaire, d'entraide et d'action sociale.

Il est possible que la mise en place des bornes s'étende sur plusieurs années.

La collecte sélective : fonctionnement et organisation

Les différents modes de collecte

a) Modes de collecte

Sur le territoire de la COR, la collecte sélective est effectuée via deux modes de collecte et par deux types de camions.

Depuis le 1er juin 2018, l'ensemble des communes est collecté en points d'apport volontaire (PAV), pour les flux OMr., emballages recyclables, verre et papier (Journaux Revues Magasine) à l'exception du centre-ville de Tarare, collecté en porte-à-porte à l'aide de bacs roulants pour les OMr. et en sacs translucides (sacs jaunes) pour les emballages recyclables.

Lors de l'harmonisation du mode de collecte en 2018, un nouveau type de bac a été déployé sur le territoire : les bacs « latéraux ». Au 1er juin 2019, l'ensemble des communes a été équipé de ces bacs. Des bacs quatre roues restent présents :

- sur certains PAV qui n'offraient pas la possibilité d'installer des bacs latéraux (surface insuffisante, contrainte aérienne ...),
- pour la collecte des professionnels et des administrations assujettis à la redevance spéciale,
- pour le centre-ville de Tarare, collecté en porte-à-porte.

Ainsi, le service est équipé de deux types de camions :

- 2 camions de type Benne à Ordures Ménagères (BOM) classique, mobilisant deux personnes minimum : un chauffeur et un ripeur. Un troisième camion de secours est utilisé en cas de panne ou de problème technique ;
- 4 camions dits « latéraux », fonctionnant avec un bras mécanisé qui soulève et vide les bacs, contrôlé par le chauffeur depuis sa cabine.



Camion de collecte latérale



Benne à ordures ménagères classique

b) Contenants de précollecte

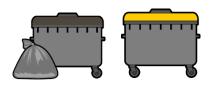
Depuis le 1^{er} juin 2019, tous les PAV sont équipés de bacs destinés à collecter les flux OMr. et emballages recyclables. Les emballages sont jetés en vrac par les usagers. Il existe deux types de bacs de collecte :



Bacs de collecte latérale

orange : OMr.

- jaune : emballages recyclables



Bacs 4 roues

- gris: OMr.

- jaune : emballages recyclables

La collecte en porte-à-porte est effectuée par le biais de bacs roulants pour les OMr. Les emballages recyclables sont collectés dans des sacs jaunes translucides (pour les usagers du centre-ville de Tarare) et en bacs roulants pour les professionnels assujettis à la redevance spéciale :



Contenants de collecte en porte-à-porte

- gris : OMr.*

- sac jaune : emballages recyclables



Bacs de collecte pour la redevance spéciale

- bordeaux : OMr.*

- sac jaune : emballages recyclables

Pour les flux verre et papier, le dépôt se fait en apport volontaire sur tout le territoire. Ces colonnes viennent compléter certains points de collecte afin de proposer les quatre flux. Il existe également des PAV ne proposant que le verre et le papier (centre-ville de Tarare principalement). Le parc est hétéroclite suite au regroupement des territoires, qui n'avaient pas fait les mêmes choix en termes d'équipements. Toutes les colonnes ont cependant la même forme d'opercules : rondes pour le verre et rectangulaires pour le papier.

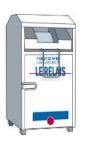
Enfin, les sociétés qui collectent nos textiles, linges de maison et chaussures (TLC), ont équipé le territoire de bornes, qui sont généralement disposées sur des PAV.



<u>Colonne</u> à verre



Colonne à J.R.M.

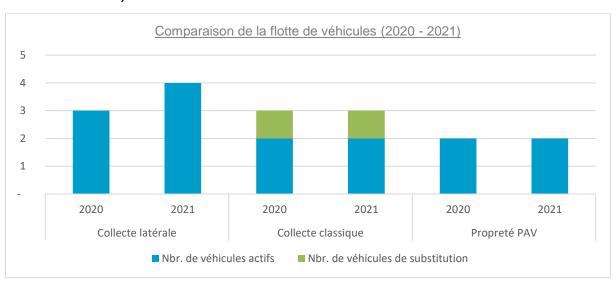


Borne à T.L.C.

^{* =} Il existe plusieurs formats de bacs roulants (deux roues et quatre roues) de différents volumes afin d'ajuster la capacité en fonction des besoins.

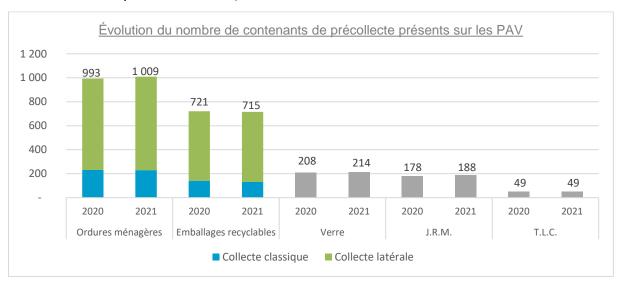
II. Moyens matériels déployés

a) Véhicules de collecte



En 2021, le service a procédé à l'acquisition d'un camion de collecte latérale supplémentaire afin de sécuriser la collecte, tout en limitant une usure prématurée de la flotte existante. En ce qui concerne les bennes classiques (BOM), c'est-à-dire pour le porte à porte, le service a fait le choix de garder un ancien véhicule de collecte afin d'avoir un véhicule de substitution en cas de panne.

b) Matériel de précollecte

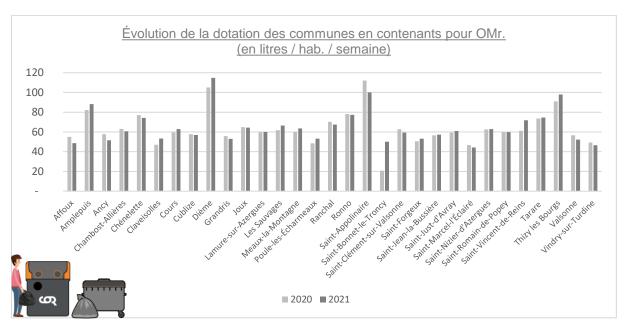


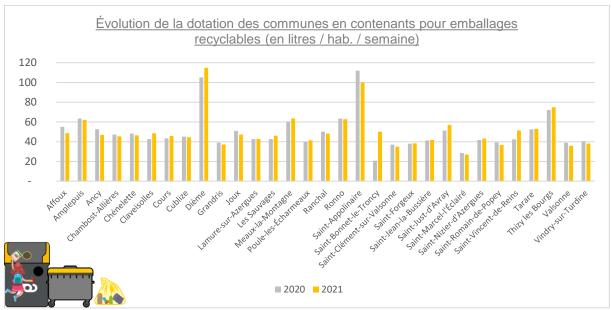
c) Dotation par flux et par commune

La dotation en contenant de précollecte correspond au volume disponible par semaine et par habitant. Elle est exprimée en litres et est calculée en fonction de trois données : le nombre de contenants de précollecte, la fréquence de collecte et le nombre d'habitants. Ainsi, une baisse ou une hausse du volume disponible ne signifie pas forcément un ajout ou une suppression de contenant de précollecte, car elle peut aussi être la résultante d'une évolution

démographique ou du nombre de passages annuel du collecteur, voir un mixte de ces trois facteurs.

Dotation des OMr. et des emballages recyclables

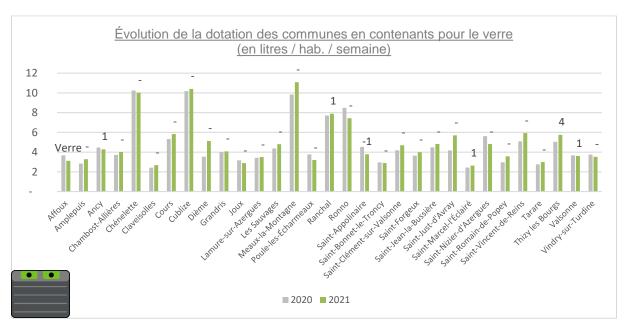


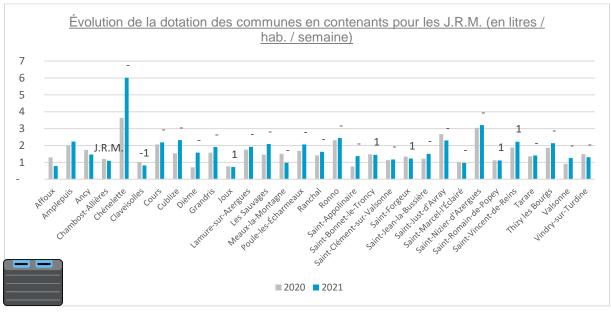


On remarque que certaines communes ont une dotation beaucoup plus importante que les autres, tant au niveau des OMr. que des emballages. Il s'agit des deux plus petites communes du territoire en nombre d'habitants. Pour ces communes, il n'est pas envisageable d'appliquer la dotation moyenne observée sur le territoire, qui est d'environ 62 litres par semaine par habitant pour les OMr. et 47 litres pour les emballages recyclables, car les points de collecte seraient trop peu nombreux.

Dotation pour le verre et les J.R.M.

Les étiquettes du graphiques ci-dessous correspondent au nombre de colonnes ajoutées ou supprimées entre 2020 et 2021. Les fréquences de collecte sont aléatoires pour ces deux flux, ce qui peut expliquer des écarts entre les deux années.





L'on remarque une disparité importante en termes de dotation sur les flux verre et J.R.M. La majorité des colonnes présente sur le territoire sont anciennes, l'implantation des PAV est ancrée dans les habitudes des usagers, il est ainsi difficile de retirer certaines colonnes pour les placer dans des communes sous dotées. De plus, le parc étant vieillissant, le service doit prioriser le remplacement des colonnes cassées avant l'ajout de nouvelles colonnes.

Dotation pour les T.L.C.

L'implantation des bornes à Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures est elle aussi ancienne et a été principalement initiée par les communes. À ce jour, certaines

communes ne proposent aucun PAV pour les T.L.C., c'est pourquoi l'étude d'implantation de nouvelles bornes est prévue pour 2022. L'objectif étant de promouvoir et de banaliser le tri des textiles, linges de maison et des chaussures, encore trop présents dans les OMr. et même dans les emballages recyclables.

Aucune nouvelle borne n'a été installée en 2021, les écarts visibles dans le graphique cidessous proviennent exclusivement d'une différence de fréquence de collecte et du nombre d'habitants entre 2020 et 2021.



d) Entretien du matériel de précollecte

Deux campagnes de nettoyage du matériel de précollecte sont organisées chaque année, une au printemps et une à l'automne. Cette campagne concerne uniquement les bacs latéraux situés sur les PAV. Les bacs à ordures ménagères sont lavés lors des deux campagnes, les bacs pour les emballages, sont nettoyés une fois par an.

Une campagne dure environ 1 mois, un planning de collecte est établi spécifiquement pour cette période afin que la collecte soit coordonnée avec le prestataire en charge du lavage des bacs, ces derniers devant être vides pour permettre leur nettoyage.

Le nettoyage des bacs destinés à la collecte en redevance spéciale et en porte-à-porte sont à la charge des redevables et des usagers.

Les bacs cassés sont remplacés ou réparés par l'agent en charge de la maintenance et les agents de brigade.

III. Moyens humains

a) Compétences des agents de collecte

Le service Gestion des déchets a dû s'adapter suite à la mise en place de la collecte latérale. Les agents du service ont été formés à ce nouveau mode de collecte. De ce fait, nous avons aujourd'hui des agents polyvalents :

- chauffeur / ripeur ;
- conduite de camion BOM classique / conduite de camions latéraux.

b) Brigade de nettoyage

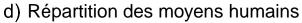
Les agents de la brigade de nettoyage ont pour mission de nettoyer les PAV, d'effectuer des interventions de maintenance et de livraison de bacs sur l'ensemble du territoire de la COR.

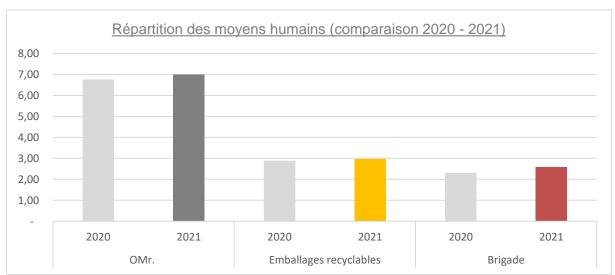
Certains d'entre eux sont formés à la conduite des camions de collecte latérale et sont mobilisés pour remplacer des chauffeurs absents (congés, formation, maladie).

c) Renforcement des équipes de collecte

En cas d'absence pour maladie, de prise de congés, de panne de camions ou lors des périodes d'augmentation des tonnages, le service peut être amené à solliciter des agents en insertion ou en CDD.

En 2021, ce sont 2 473 heures d'insertion qui ont été réalisées, notamment pour pallier aux besoins générés par l'absence longue durée de deux agents.





On observe une hausse des ETP concernant les agents de collecte et de brigade en 2021, hausse nécessaire pour répondre à l'augmentation des tonnages collectés par rapport à 2020 (cf. V.a) page 16) et nécessaire pour assurer la propreté des points de collecte.

IV. Organisation des filières

ω	OMr.	Emballages recyclables	Verre	J.R.M.	T.L.C.	
Mode de collecte	PAV et porte à porte (hyper-centre Tarare uniquement)		PAV			
Fréquences de collecte	C1 & C2 selon secteur	C0,5 & C1 selon secteur	NR*			
Horaires de collecte	04H00 - 13H00		NR*			
Quai de transfert	SYTRAIVAL Thizy les Bourgs Fleurieux	SYTRAIVAL Thizy les Bourgs Quincieux	NC*	SYTRAIVAL Quincieux	NC*	
Centre de tri	NC*	SUEZ Firminy	SIBELCO Andrézieux (42)	SYTRAIVAL Quincieux	LE RELAIS Saint-Marcel (71)	
Traitement	SYTRAIVAL Villefranche- sur-Saône	SUEZ & PAPREC	VERRALIA Saint- Romain-le- Puy (42)	NORSK SKOG Golbey (88)	LE RELAIS Saint-Marcel (71)	
Type de valorisation	Énergétique	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Réutilisation & recyclage	

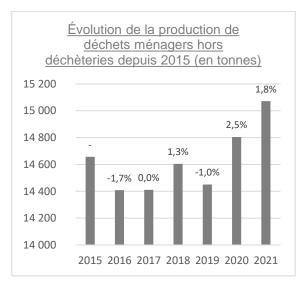
NR = non renseigné **NC** = non concerné

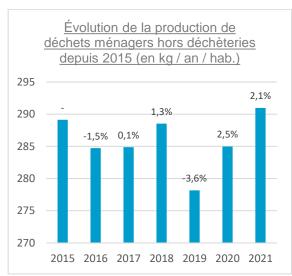
Les déchets collectés (hors déchèteries)

La production de déchets

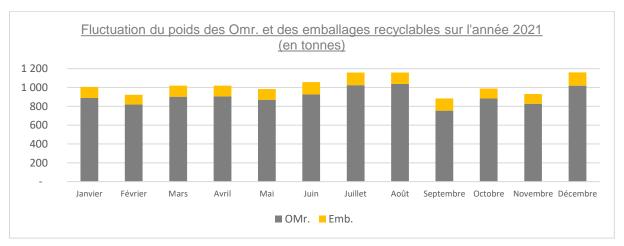
a) Évolution des tonnages

En 2021, on observe une hausse du poids collecté de déchets ménagers de 1,80 % par rapport à 2020. Une hausse de 2,45 % avait été observée l'année précédente, s'expliquant en partie par l'apparition en masse de nouveaux déchets (équipements de protection individuelle jetables), ainsi que le développement important du télétravail et l'augmentation des commandes en lignes dans le contexte de la crise sanitaire.





b) Fluctuation de la production d'OMr. et d'emballages recyclables

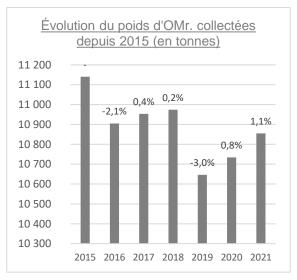


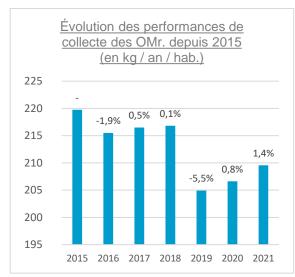
La production de déchets ménagers n'est pas constante. Comme chaque année, des pics de production ont été observés pendant les périodes de congés et les fêtes de fin d'année.

II. Les ordures ménagères

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr.) sont incinérées dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) du SYTRAIVAL à Villefranche-sur-Saône. Elles transitent par des quais de transfert gérés par le SYTRAIVAL, situés à Thizy les Bourgs et à Fleurieux-sur-l'Arbresle (quai partagé avec la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle).

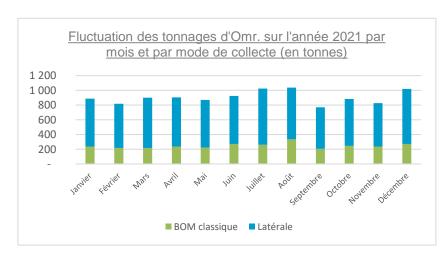
En 2021, 10 855 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire de la COR, soit une augmentation de 1,12 % par rapport à 2020.





Malgré la hausse observable de la production des OMr. depuis 2019, les performances de collecte des OMr. restent meilleures par rapport aux performances observées entre 2015 et 2018. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces phénomènes :

- la mise en place de PAV et de nouveaux contenants en 2018 et 2019, qui a permis d'attirer l'attention des usagers;
- la pose des consignes de tri sur les contenants ;
- la mobilisation forte des ambassadeurs du tri en 2018 et 2019 autour des projets de collecte.



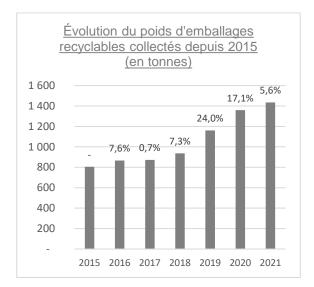
Comme chaque année, on observe des pics de production en période de fêtes de fin d'année et pendant les vacances scolaires (beaucoup de résidences secondaires).

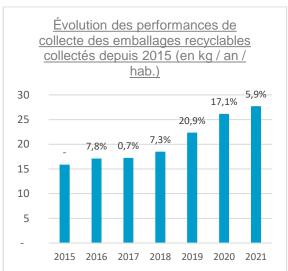
III.Les emballages recyclables

Les emballages recyclables transitent vers des quais de transfert avant d'être acheminés au centre de tri situé à Firminy (42). Ces quais de transfert sont gérés par le SYTRAIVAL, l'un d'eux est situé à côté des locaux techniques du service gestion des déchets à Thizy les Bourgs, et le second est à Quincieux.

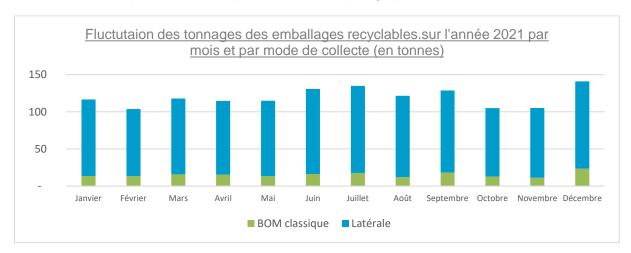
a) Tonnage

En 2021, 1 435 tonnes d'emballages recyclables ont été collectées sur le territoire de la COR, soit une augmentation de 5,61 % par rapport à 2020.





Depuis 2019, la production d'emballages recyclables suit la même courbe que celle des OMr., cette hausse s'inscrit dans une augmentation globale de la production de déchets. La courbe des performances est encourageante. Il faut cependant la comparer aux résultats des caractérisations, qui décrivent la qualité du tri (voir paragraphe suivant).



Les emballages recyclables, tout comme les OMr., subissent une fluctuation de leur production, avec des pics en période estivale et lors des fêtes de fin d'année.

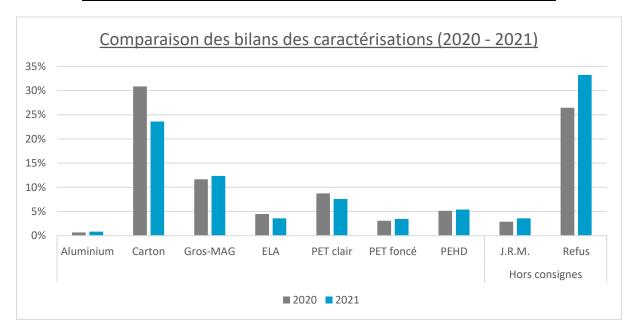
b) Qualité du tri

Afin de pouvoir contrôler la qualité du tri (qui impacte les coûts de traitement), des caractérisations, assurées par le SYTRAIVAL, ont lieu régulièrement (environ une fois par mois). Ces opérations ne sont pas toujours représentatives car elles sont réalisées sur des échantillons de collecte.

Elles se déroulent dans une salle spécifique, au centre de tri, suivant une méthode normée. Un échantillon (volume d'un bac quatre roues) est prélevé et une traçabilité est effectuée. Les déchets sont ensuite triés manuellement par un agent du centre, en présence d'un agent du SYTRAIVAL. Les déchets sont séparés selon leur nature :

- le PET clair (plastique translucide incolore);
- le PET foncé (plastique translucide coloré);
- le PEHD (plastique opaque);
- les ELA (Emballages Liquides Alimentaire) : les briques alimentaires ;
- l'acier ;
- l'aluminium ;
- les cartonnettes d'emballages ;
- le Gros-MAG (carton mêlé d'autres matières) ;
- les J.R.M. (n'appartenant pas à cette filière des emballages recyclables);
- les refus (toutes erreurs de tri : verre, ordures ménagères ...).

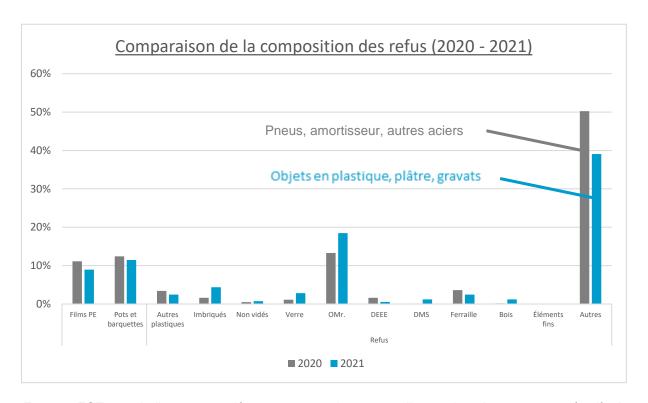
Comparaison des résultats des caractérisations entre 2020 et 2021 :



Les données exposées ci-dessus proviennent des synthèses des caractérisations effectuées en 2020 et en 2021. Les pourcentages indiqués détaillent la composition des échantillons.

En 2021, nous pouvons observer une hausse des déchets, qui se répercute inéluctablement sur les autres chiffres.

Le taux de refus moyen en 2021 est de 33 %, contre 26 % en 2020. Il est important de rappeler que ces caractérisations recensent le poids et non le volume des déchets. Ainsi, cela ne signifie pas qu'un tiers des emballages collectés est composé de refus de tri, d'autant plus que les emballages ont une densité beaucoup plus faible que celle des déchets qui composent le refus de tri.



Futures ECT = emballages non adéquats aux consignes actuelles, mais qui seront acceptés dès la mise en place des nouvelles consignes de tri.

Imbriqués = emballages recyclables de différentes natures, imbriqués les uns dans les autres.

DEEE = Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (électroménager, jouets électriques, écrans, ordinateurs, téléphones, ...).

DMS = déchets dangereux des ménages (aérosols dangereux, peinture, produits phytosanitaires, décapants, ...).

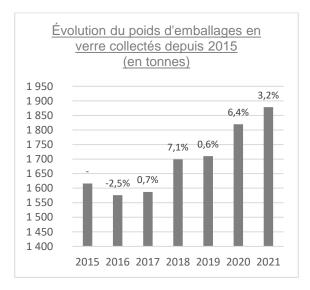
Le graphique ci-dessus indique plusieurs éléments :

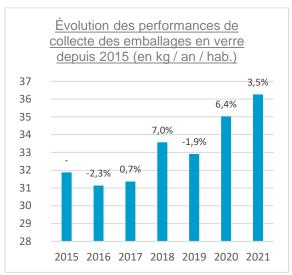
- certains refus sont issus d'erreurs de tri probablement causées par un manque de connaissance des usagers quant aux consignes et possiblement un manque de compréhension des filières et du fonctionnement du recyclage (films PE, pots et barquettes : 20 %);
- les imbriqués (4 % des refus) sont également issus de méconnaissance, car il s'agit souvent d'emballages recyclables, mais qui ont été imbriqués les uns dans les autres afin de gagner de la place, ce qui rend leur recyclage impossible car les différents matériaux ne peuvent pas être séparés lors du process du centre de tri, de même pour les non vidés (1 %), qui sont recyclables mais ne seront pas recyclés par mesure de sécurité (incertitude quant au contenu);
- 74 % des refus sont issus de pratiques de non tri, consistant à utiliser le contenant jaune comme un « fourre-tout », 25 % sont des ordures ménagères.

IV. Le verre

Le verre est directement transporté au centre de tri d'Andrézieux (42), pour être trié et acheminé chez le recycleur situé à Saint-Romain-le-Puy (42).

En 2021, 1 878 tonnes d'emballages en verre ont été collectés, soit une hausse de 3,21 % par rapport à 2020. La tendance globale est à la hausse depuis 2015.

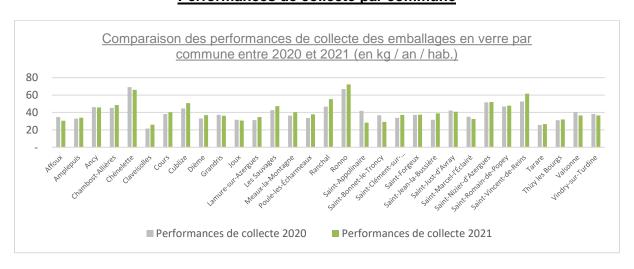




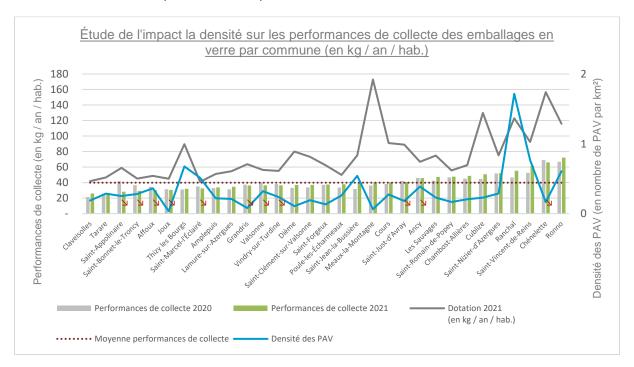
La hausse des performances de collecte des emballages en verre est issue de plusieurs facteurs :

- la mise en place des PAV pour les OMr. et les emballages recyclables dans le Sud du territoire en 2018 : les usagers devant se déplacer pour jeter leurs déchets se familiarise avec l'apport volontaire et utilisent d'avantage les colonnes ;
- la mise en place de nouveaux modèles de colonnes sur certains PAV : la nouveauté attire l'œil ;
- la démultiplication des PAV proposant le flux verre.

Performances de collecte par commune



L'augmentation des performances de collecte des emballages en verre sur la globalité du territoire s'observe sur plus des trois quarts des communes.



La dotation exprimée dans ce graphique correspond à la capacité de collecte en kg par an par habitant. La densité des PAV correspond au nombre de PAV au km².

L'impact de la densité sur les performances de collecte n'est pas visible : de nombreuses communes ont des performances faibles bien que la densité des PAV soit élevée. Cependant, à contrario, toutes les communes ayant une densité inférieure à 0,1 PAV au km² ont des performances inférieures à la moyenne. Ainsi, une densité trop faible peut être un frein au tri, mais une densité élevée n'incite pas forcément les usagers à trier plus. C'est le cas pour la commune de Thizy les Bourgs, qui a une densité élevée (0,7 PAV au km²) et qui pourtant voit ses performances de collecte stagner en dessous de la moyenne. Les habitudes de tri seraient plus difficiles à mettre en place dans les foyers vivant en zone urbaine, le manque de place pour trier peut expliquer cette tendance.

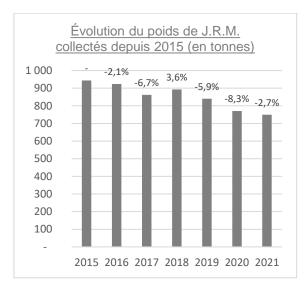
On remarque également que la marge entre la dotation et les performances est faible pour certaines communes. La dotation étant lissée sur l'année dans le graphique ci-dessus, il se peut que certains usagers se soient retrouvés devant des colonnes pleines, ce qui peut freiner le geste de tri. Il serait ainsi intéressant d'ajouter des PAV sur les communes concernées, et en priorité sur celles pour lesquelles la densité des PAV est faible.

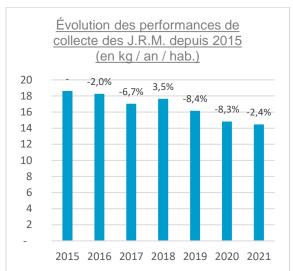
V. Le papier

a) Collecte en apport volontaire

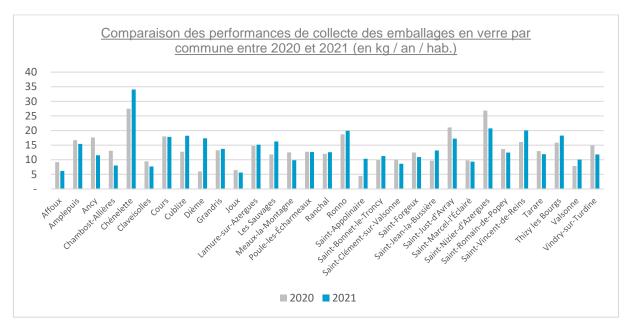
Le papier ou JRM, une fois collecté, est stocké dans un centre de transfert appartenant au SYTRAIVAL et situé à Quincieux (69). Après être trié manuellement au sol, il est acheminé à Golbey (88) afin d'être recyclé.

En 2021, 750 tonnes de J.R.M. ont été collectés sur le territoire de la COR, soit une baisse de 2,65 % par rapport à 2020. La tendance globale est à la baisse depuis 2015, elle peut être due notamment aux pratiques de pose de « stop pub », ainsi qu'au développement du numérique.

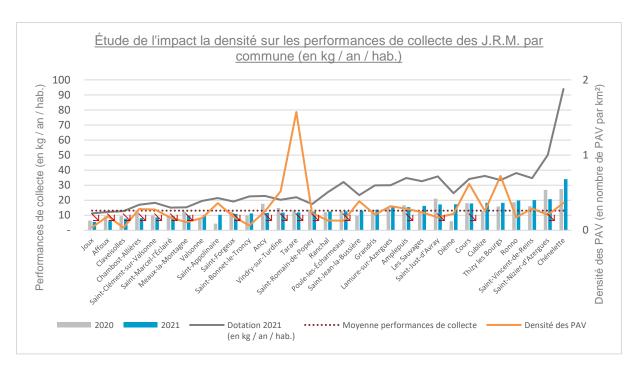




Performances de collecte par commune



La baisse des performances de collecte des emballages en papier sur la globalité du territoire s'observe sur la moitié des communes.

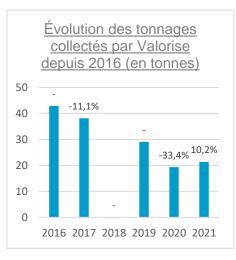


La dotation exprimée dans ce graphique correspond à la capacité de collecte en kg par an par habitant. La densité des PAV correspond au nombre de PAV au km².

La dotation de certaines communes est à surveiller de près car pour toutes les communes où la marge est faible, on observe une baisse de la performance en 2021, ce qui peut s'expliquer par des colonnes possiblement pleines lors de certains dépôts.

L'impact de la densité sur les performances de collecte est plus nuancé que pour le verre : seules les communes de Tarare est Vindry-sur-Turdine ont des performances en dessous de la moyenne bien que la densité des PAV soit élevée. Les J.R.M. sont moins difficiles à stocker chez soi que le verre. Si les pratiques de tri étaient efficientes, nous devrions nous attendre à des performances très élevées pour les communes urbaines, qui sont les plus touchées par la publicité papier.

b) Les J.R.M. collectés par Valorise



Absence de données pour l'année 2018

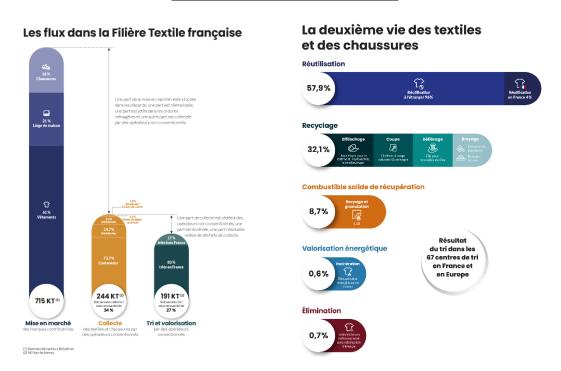
Valorise est une structure d'insertion ayant comme activité principale la collecte et le tri des papiers de bureaux. Elle est employée dans les établissements publics situés sur le territoire de la COR (mairies et écoles) afin de procéder à la collecte des papiers directement sur sites.

En 2021, Valorise a collecté 21 tonnes de papiers de bureau dans l'ensemble des mairies et des écoles inscrites et situées sur le territoire de la COR, ce qui représente une diminution de 10,24 % par rapport à 2020. Cette diminution est cohérente avec la baisse observée également au niveau de la collecte des J.R.M.

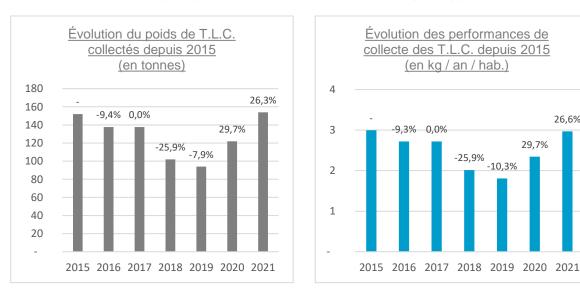
Les textiles usagés VI.

La filière des textiles usagés est gérée par un éco-organisme national, anciennement dénommé Eco TLC, il a changé de nom en 2020 pour Refashion.

Filière de revalorisation des TLC



En 2021, 154 tonnes de textiles, linge de maison et chaussures ont été collectées sur le territoire de la COR, ce qui représente une hausse de 26,28 % par rapport à 2020.

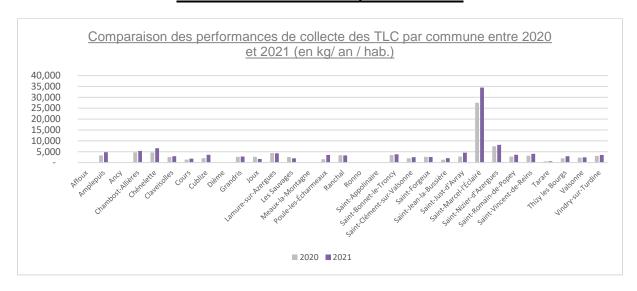


Il est possible que le développement des PAV soit un facteur impactant positivement les gestes de tri des usagers au niveau des TLC. Il est également possible que la crise sanitaire, offrant aux habitants plus de temps à passer dans leur foyer, ait déclenché des pratiques de tri massif de garde-robe et autres.

26,6%

29,7%

Performances de collecte par commune :



Un pic des performances de collecte est observable au niveau de la commune de Saint-Marcel-l'Éclairé. Les performances de collecte de cette commune sont liées à la déchèterie, qui offre la possibilité de jeter ses T.L.C. via l'implantation de deux bornes. Ces déchets sont donc issus de plusieurs communes. Ce phénomène s'observe également pour la commune de Saint-Nizier-d'Azergues, qui comporte un PAV équipé de deux bornes T.L.C., accompagnées d'une colonne à verre et à papier, juste devant la déchèterie.

Ce phénomène ne s'observe pas dans les trois autres communes équipées de déchèteries : Amplepuis, Cours et Thizy les Bourgs, dont le maillage des bornes aux alentours est plus hétérogène.

La hausse des performances observée sur l'ensemble du territoire de la COR se confirme pour toutes les communes, excepté Joux et Les Sauvages. Étant donné l'importante hausse observée sur Saint-Marcel-l'Éclairé, il est possible qu'une partie des T.L.C., initialement déposés dans les bornes situées sur ces deux communes est été déviés sur Saint-Marcel-l'Éclairé en 2021.

La collecte en déchèterie

I. Présentation des déchèteries

a) Carte des déchèteries du territoire



b) Déchets acceptés

Toutes les déchèteries du territoire ne collectent pas les mêmes flux. Voici la liste des déchets acceptés par déchèteries au 31 décembre 2021 :

Type de déchet	Amplepuis	Cours	Saint- Marcel- l'Éclairé	Saint- Nizier- d'Azergues	Thizy les Bourgs	Saint- Just- d'Avray
Amiante	-	-	x	-	-	-
Batteries	X	x	x	X	x	-
Bois	x	x	x	X	x	-
Capsules Nespresso	х	x	x	X	x	-
Cartons	X	X	x	X	x	х
Cartouches d'encre	х	x	x	х	х	-
Couettes et oreillers	-	-	x	х	х	-
DDM	х	x	х	х	x	-
DEEE	х	х	x	х	х	-
Déchets ultimes	х	х	x	х	х	х
Ferraille	х	х	x	х	х	х
Gravats inertes	х	х	x	х	х	-
Huiles de friture	х	х	x	х	х	-
Huiles de vidange	х	х	х	х	х	-
Lampes	х	х	х	х	х	-
Mobilier	х	х	х	х	х	-
Papier	х	-	x	-	х	x
Piles et accumulateurs	х	х	x	х	х	-
Plastiques durs	х	х	x	-	х	-
Plâtre en mélange	-	-	-	-	х	-
Plâtre propre	х	х	x	-	х	-
Pneumatiques	х	-	х	х	х	-
Radiographies argentiques	х	х	x	х	х	-
Textiles, linge et chaussures	х	Х	X	-	Х	-
Végétaux	х	х	х	х	х	x
Verre d'emballage	x	-	х	-	х	х

<u>Certains déchets sont strictement interdits :</u>

- amiante (autorisée à la déchèterie de Saint-Marcel-l'Éclairé uniquement) ;
- bouteilles de gaz ;
- pneus jantés, pneus agraires et PL, pneus souillés ;
- extincteurs;
- panneaux solaires;
- DASRI : déchets d'activité de soins à risques infectieux ;
- obus, explosifs, armes;
- ordures ménagères et emballages recyclables ;
- déchets putrescibles (résidus de nourriture, cadavres d'animaux) ;
- troncs et souches d'arbre ;
- déchets industriels ou d'activité ;
- déchets artisanaux, commerciaux, agricoles ;
- substances radioactives;
- épaves de véhicules motorisés.

c) Horaires d'ouvertures

Les horaires des déchèteries restent inchangés par rapport à 2020. Les déchèteries sont ouvertes toute l'année, excepté les jours fériés.

	Horaires d'ouverture des déchèteries au 31 décembre 2021						
Jour	Amplepuis	Cours	Saint-Marcel- l'Éclairé	Saint-Nizier- d'Azergues	Thizy les Bourgs	Saint-Just- d'Avray	
L.	08H00 - 12H00	08H00 - 12H00	10H00 - 12H00	-	-	-	
L.	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	14H00 - 17H30	13H30 - 17H30	-	
Ma.	08H00 - 1200	-	10H00 - 12H00	-	-	-	
IVIa.	13H30 - 17H30	-	14H00 - 18H00	-	13H30 - 17H30	-	
Mer.	-	08H00 - 12H00	10H00 - 12H00	09H00 - 12H00	-	-	
iviei.	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	15H00 - 17H30	13H30 - 17H30	-	
J.	08H00 - 12H00	-	10H00 - 12H00	09H00 - 12H00	-	-	
J.	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	-	13H30 - 17H30	-	
V.	08H00 - 1200	-	10H00 - 12H00	-	08H00 - 12H00	-	
٧.	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	-	13H30 - 17H30	16H00 - 17H00	
S.	08H00 - 1200	08H00 - 12H00	08H00	09H00 - 12H00	08H00 - 12H00	09H00 - 12H00	
٥.	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	18H00	13H00 - 17H30	13H30 - 17H30	-	
_	-	-	-	-	-	-	
D.	-	-	-	-	-	-	

II. Fonctionnement des déchèteries

a) Gestion

La gestion des déchèteries est réalisée par un prestataire, y compris pour le gardiennage. Cette prestation est cadrée par un marché public.

Une convention est établie entre la COR et la commune de Saint-Just-d'Avray pour le gardiennage de la déchèterie de Saint-Just-d'Avray.

Un règlement des déchèteries est consultable auprès de la COR ou sur : https://www.ouestrhodanien.fr/gestion-des-dechets.

b) Modalités d'accès

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants du territoire de la COR, qui doivent présenter un justificatif de domicile à chaque passage :

- facture de moins de trois mois (eau, énergie, téléphonie) ;
- carte verte d'assurance du véhicule.

Les dépôts sont gratuits pour les particuliers. L'accès est interdit aux véhicules suivants :

- véhicules de plus de 8 m de long (remorque comprise) ;
- véhicules de plus de 3,5 T de PTAC (tracteurs compris).

c) Volumes autorisés

Le volume est limité à 2 m³ / jour pour les particuliers et à 4 m³ / jour pour les professionnels.

L'apport de DDM (Déchets Dangereux des Ménages) est limité à 15 kg par jour et interdit aux professionnels.

d) Facturation des professionnels

Les professionnels sont facturés selon le type de déchets qu'ils apportent. Ces tarifs ont été approuvés aux Bureaux Communautaires du 15 janvier 2015 et du 09 juillet 2015 (délibérations N° COR 2015-011 et COR 2015-261).

Tarifs des apports payants pour les professionnels et les collectivités au 31 décembre 2021					
Type de déchet	Professionnels	Collectivités			
Bois	18,00 € / passage				
Déchets ultimes	18,00 € / passage				
Gravats inertes	Si PTAC < 2 T : 18,00 / passage - Si PTAC > 2 T : 25 € / passage				
Plâtre en mélange	Si PTAC < 2 T : 18,00 / passage - Si PTAC > 2 T : 25 € / passage				
Plâtre propre	Si PTAC < 2 T : 18,00 / passage - Si PTAC > 2 T : 25 € / passage				
Végétaux	54,00 € / tonne 50,00 € / tonne				

Certains types d'apports sont gratuits pour les professionnels et les collectivités :

Déchets dont les apports sont gratuits pour les professionnels et les collectivités au 31 décembre 2021					
Type de déchet	Professionnels Collectivit				
Capsules Nespresso	Gratui	t			
Cartons	Gratuit				
Cartouches d'encre	Gratuit				
Couettes et oreillers	Gratuit				
Ferraille	Gratuit				
Mobilier	Gratui	t			
Papier	Gratui	t			
Plastiques durs	Gratuit				
Textiles, linge et chaussures	Gratuit				
Verre d'emballage	Gratui	t			

L'apport de certains types de déchets sont refusés au professionnels :

Déchets dont les apports sont refusés pour les professionnels et les collectivités au 31 décembre 2021					
Type de déchet	Professionnels	Collectivités			
Amiante	Déchets re	fusés			
Batteries	Déchets re	fusés			
DDM	Déchets re	fusés			
DEEE - Écrans	Déchets re	fusés			
DEEE - Gros froid	Déchets re	Déchets refusés			
DEEE - Hors froid	Déchets re	Déchets refusés			
DEEE - PAM	Déchets re	fusés			
DEEE - Radiateurs	Déchets re	fusés			
Huiles de friture	Déchets re	fusés			
Huiles de vidange	Déchets re	fusés			
Lampes	Déchets re	fusés			
Piles et accumulateurs	Déchets re	Déchets refusés			
Pneumatiques	Déchets refusés				
Radiographies argentiques	Déchets re	fusés			

e) Accueil des usagers

Les gardiens contrôlent et régulent les accès. Ils ont un rôle d'information et de conseil auprès des usagers. Ils entretiennent le site, veillent à la qualité du tri, réalisent les demandes d'enlèvement de bennes, et rangent les DDM dans le local spécifique suivant un protocole adapté.

Le marché de gestion des déchèteries prévoit 4 900 heures de personnel en insertion.

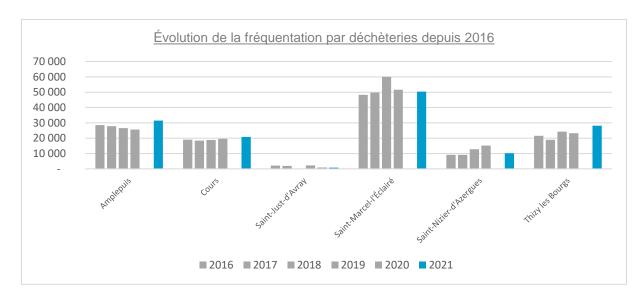
Effectifs des gardiens selon les périodes en 2021							
Période	Amplepuis	Cours	Saint- Marcel- l'Éclairé	Saint-Nizier- d'Azergues	Saint- Just- d'Avray	Thizy les Bourgs	
Période d'affluence normale	1 agent	1 agent		1 agent		1 agent	
Période estivale	2 agents	2 agents	2 agents toute l'année	1 agent + 1 agent supplémentaire les samedis matin	1 agent toute l'année	2 agents	
Durée de la période estivale	Du 01/04 au 01/10	Du 01/05 au 30/08	-	Du 01/07 au 31/08	-	Du 01/05 au 01/10	

f) Fréquentation des déchèteries



La fréquentation des déchèteries a tendance à augmenter depuis 2016. Les déchèteries n'étant pas équipées de système de contrôle d'accès, la comptabilisation se fait manuellement par les gardiens, ce qui ne nous permet pas d'obtenir des chiffres précis.

L'absence de données concernant 2020 est due au fait que notre prestataire n'était pas en capacité de nous les fournir.

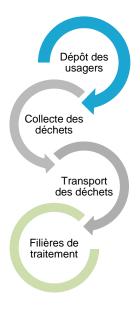


La subjectivité et le manque de précision dans le recueil d'information par le prestataire concernant la fréquentation de nos sites, ne nous permet pas d'analyser ce graphique.

Il aurait été intéressant de connaître les données de 2020, année très impactée par la crise sanitaire, durant laquelle les déchèteries ont connu des périodes de fermeture, suivi d'une explosion des fréquentations.

Malgré la demande du renforcement des contrôles, seules les fréquentations des déchèteries de Saint-Nizier-d'Azergues et de Saint-Marcel-l'Éclairé voient leur nombre de passages annuels baisser. Les déchèteries de Thizy les Bourgs, Cours et Amplepuis font partie des sites à forte probabilité de fraude, étant donnée leur proximité avec la Loire. Nous aurions pu nous attendre à une baisse des fréquentations spécifiquement pour ces déchèteries mais les contrôles n'ont pas été évidents à réaliser car ils étaient chronophages pour les gardiens et avaient tendance à susciter des conflits avec les usagers, habitués au libre accès. Il est envisageable de penser que ces contrôles n'ont pas été réalisés de manière stricte et régulière.

g) Collecte et traitement



La collecte, le transport et le traitement des déchets en déchèteries sont réalisés par différents prestataires en fonction de la typologie de déchets.

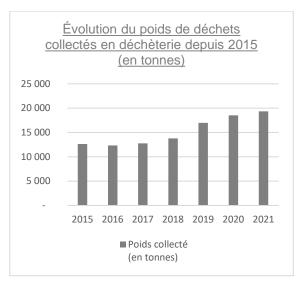
Le cadre de ces prestations est défini par marché, contrat ou convention selon les différents flux.

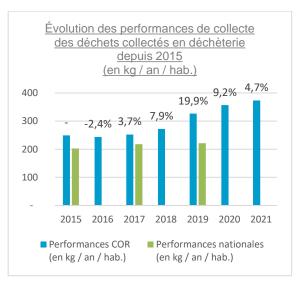
Ainsi, les exutoires peuvent évoluer en fonction du prestataire et de l'évolution de certaines filières.

	Filières en place au 31 décembre 2021						
Nature du déchet	Collecteur	Prestataire traitement	Lieu de traitement	Type de revalorisation			
Amiante	ECOCYCLAGE	SOGRAP	Territoire COR	Stockage en ISDD			
Batteries	RECYLEX	RECYLEX	Rhône	Recyclage			
Bois	ECOCYCLAGE	SOGRAP	Rhône / Loire	Recyclage			
Capsules Nespresso	SUEZ	VAL'AURA	Rhône	Recyclage + compostage			
Cartons	ECOCYCLAGE	SUEZ	Rhône	Recyclage			
Cartouches d'encre	PRINTERRE	PRINTERRE	Eure-et-Loir	Remanufacturation / recyclage			
Couettes et oreillers	SUEZ	Filière ECOMOBILIER	NR	Recyclage			
DDM	TREDI SALAISE	TREDI SALAISE	Isère	Regroupement (stockage)			
DEEE	SUEZ / ENVIE 2E	SUEZ / ENVIE 2E	Rhône / Loire	Réemploi / recyclage			
Déchets ultimes	ECOCYCLAGE	LELY ENVIRONNEMENT	Isère	Stockage en ISND			
Ferraille	ECOCYCLAGE	SCHIED ENVIRONNEMENT	Val d'Oingt (69)	Recyclage			
Gravats inertes	ECOCYCLAGE	SOGRAP	Rhône	Recyclage Ou stockage en ISDI			
Huiles de friture	OLEOVIA	OLEOVIA	Rhône	Valorisation énergétique			
Huiles de vidange	CHIMIREC	CHIMIREC	Loire	Recyclage			
Lampes	ENVIE 2E	Filière ECOSYSTEM	Rhône	Recyclage			
Mobilier	SUEZ	Filière ECOMOBILIER	NR	Recyclage			
Papier	SAS DUBUIS	NORSKE	Vosges	Recyclage			
Piles et accumulateurs	PAPREC D3E	PAPREC D3E	Rhône / Seine	Recyclage			
Plastiques durs	BM PLASTIQUE	BM PLASTIQUE	Territoire COR	Recyclage			
Plâtre en mélange	ECOCYCLAGE	ECOCYCLAGE	Rhône	Recyclage			
Plâtre propre	ECOCYCLAGE	ECOCYCLAGE	Rhône	Stockage en ISND			
Pneumatiques	TFM PNEUS	ALIAPUR	Rhône	Recyclage			
Radiographies argentiques	RHÔNE-ALPES ARGENT	RHÔNE-ALPES ARGENT	Isère	Recyclage			
Textiles, linge et chaussures	LE RELAIS	LE RELAIS	Saône-et- Loire	Réemploi / recyclage			
Végétaux	ECOCYCLAGE	RACINE	Territoire COR	Compostage			
Verre d'emballage	SAS DUBUIS	SAINT-GOBIN	Loire	Recyclage			

III. Quantitatif des déchets collectés en déchèterie

a) Évolution et répartition des tonnages



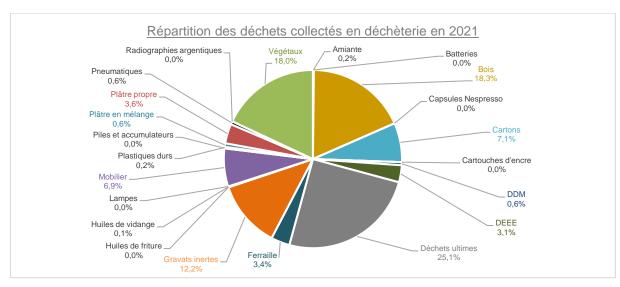


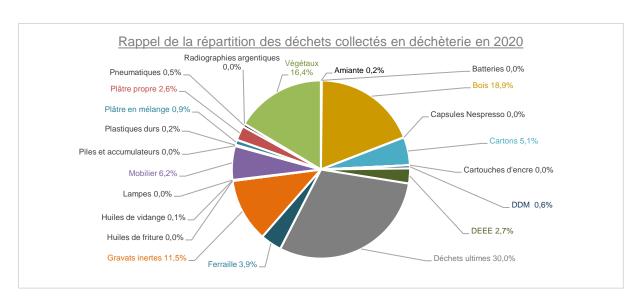
Les performances nationales sont calculées tous les deux ans (source SINOE)

19 336 tonnes de déchets ont été collectées en déchèterie en 2021, soit une augmentation de 4,35 % par rapport à 2020. Hausse qui n'est pas liée à une augmentation de la population, car les performances de collecte ont également augmenté, à hauteur de 4,65 %.

Depuis 2016, les performances de collecte en déchèterie ont augmenté de 53,30 % et le poids des déchets collectés de 56,92 %. Nos performances sont largement supérieures à la moyenne nationale. Cela s'explique par le fait que de moins en moins de déchèteries intercommunales acceptent les déchets des professionnels, ce qui n'est pas notre cas.

De plus, le nombre de filières présentent dans les déchèteries a augmenté avec les capacités techniques de recyclage (radiographies argentiques, Déchets d'Éléments d'Ameublement, ...).





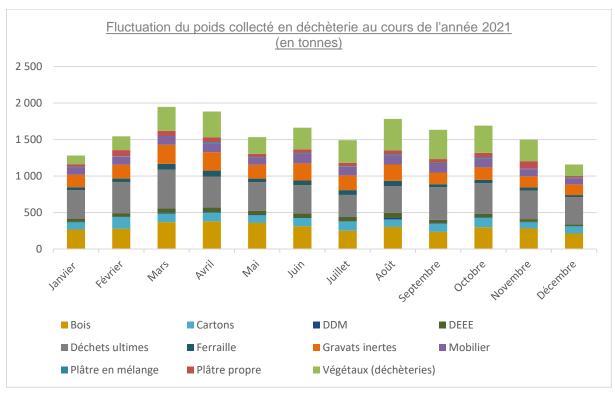
	Classement des	déchets en fonction des toi	nnages collectés
Rang	2020	2021	Évolution
1	Déchets ultimes	Déchets ultimes	•
2	Bois	Bois	•
3	Végétaux	Végétaux	•
4	Gravats inertes	Gravats inertes	•
5	Mobilier	Cartons	
6	Cartons	Mobilier	•
7	Ferraille	Plâtre propre	
8	DEEE	Ferraille	.
9	Plâtre propre	DEEE	•
10	Plâtre en mélange	Plâtre en mélange	•
11	DDM	Pneumatiques	
12	Pneumatiques	DDM	•
13	Plastiques durs	Plastiques durs	•
14	Amiante	Amiante	•
15	Huiles de vidange	Huiles de vidange	•
16	Piles et accumulateurs	Piles et accumulateurs	•
17	Huiles de friture	Lampes	
18	Lampes	Huiles de friture	•
19	Capsules Nespresso	Capsules Nespresso	•
20	Batteries	Radiographies argentiques	1
21	Cartouches d'encre	Cartouches d'encre	•
22	Radiographies argentiques	Batteries	•

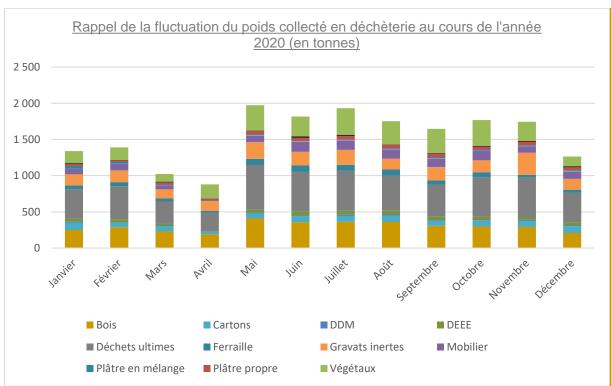
b) Détail des tonnages

Eline	Poids collecté (en tonnes)		
Flux	2020	2021	
Amiante	28,7	32,7	
Batteries	1,5	-	
Bois	3 511,2	3 531,9	
Capsules Nespresso	2,6	0,9	
Cartons	945,7	1 375,8	
Cartouches d'encre	1,1	0,2	
DDM	105,2	107,3	
DEEE	505,8	595,7	
Déchets ultimes	5 561,5	4 848,9	
Ferraille	715,2	657,9	
Gravats inertes	2 138,1	2 358,3	
Huiles de friture	3,7	1,7	
Huiles de vidange	24,8	24,8	
Lampes	3,7	3,3	
Mobilier	1 139,8	1 335,6	
Piles et accumulateurs	5,6	6,7	
Plastiques durs	39,4	46,6	
Plâtre en mélange	166,0	123,9	
Plâtre propre	487,1	686,5	
Pneumatiques	101,3	111,5	
Radiographies argentiques	0,2	0,3	
Végétaux (déchèteries)	3 041,9	3 485,4	
Totaux (tonnes)	18 530	19 336	

^{*}depuis 2020, contrairement aux rapports annuels précédents, le flux textile est comptabilisé à part (Cf. X – Les textiles usagés, page 25).

c) Fluctuation des tonnages





Contrairement aux flux ordures ménagères et emballages recyclables, les apports en déchèterie semblent fluctuer de manière aléatoire chaque année. Au niveau des déchets verts, cette fluctuation peut facilement s'expliquer avec les phénomènes météorologiques, qui ont un impact direct et important sur les pratiques de taille et de tonte.

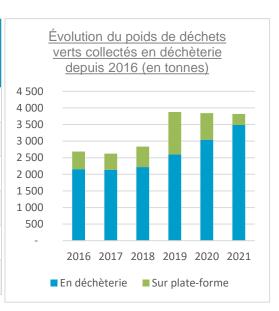
d) Cas particulier des déchets verts

Le poids des déchets verts (en tonnes), indiqué dans le tableau précédant ne correspond pas aux apports réels. En effet, les professionnels déposent leurs déchets verts directement sur les plates-formes de stockage situées à proximité des déchèteries de Saint-Marcel-l'Eclairé et de Thizy les Bourgs. Ces apports ne sont pas inclus dans les données du paragraphe précédent car il concerne les apports en déchèterie uniquement.

Le tableau ci-dessous indique le poids des déchets verts :

- apportés en déchèterie ;
- apportés directement sur les plates-formes ;
- total ayant transité par une déchèterie ou non ;
- total broyé par la COR.

Ammáa	Арр	Total broyé		
Année	En déchèterie	Sur plate- forme	Total	(en tonnes)
2016	2 156	531	2 687	2 687
2017	2 134	489	2 623	2 623
2018	2 218	618	2 836	2 836
2019	2 599	1 278	3 877	2 877
2020	3 042	803	3 845	2 987*
2021	3 485	335	3 820	3 820



*en 2020, le poids de déchets verts broyés était inférieur au poids total. En effet, la dernière campagne de broyage ayant eu lieu début novembre 2020, une partie des déchets verts de 2020 a été broyée en 2021 (850 tonnes). Ce décalage ne s'observe pas en 2021 car la dernière campagne a également eu lieu en novembre.

On observe que le poids de déchets verts broyés a augmenté de manière importante depuis 2016. Phénomène encourageant qui peut être dû à la réduction des pratiques de brûlage. Cette augmentation semble se stabiliser depuis 2021.

On observe que les dépôts en déchèterie augmentent alors que ceux sur les plates-formes diminuent. L'accès aux plates-formes étant réservé aux professionnels, nous pouvons conclure que les professionnels utilisent de moins en moins les déchèteries pour leurs déchets verts alors que les particuliers, eux, apportent de plus en plus de déchets verts en déchèterie. Il est probable que les professionnels des espaces verts aient développé des solutions alternatives pour la gestion de leurs déchets verts (broyage, compostage, agriculteurs, ...).

La redevance spéciale

I. Fonctionnement

La redevance spéciale (RS) est instituée par les collectivités n'ayant pas instauré la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), ce qui est le cas de la COR. Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets de producteurs qui ne sont pas des ménages, la collectivité doit leur faire payer la redevance spéciale.

Ainsi, pour les entreprises, administrations, commerçants et artisans de la COR, la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité. La RS est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets.

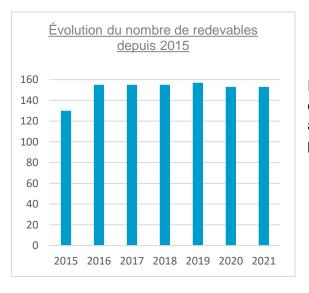
La mise en place de la redevance spéciale a été initiée en 2011 par la Communauté de communes d'Amplepuis – Thizy. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'application de la redevance spéciale est harmonisée sur l'ensemble du territoire avec un seuil de 660 litres.

L'assujettissement à la redevance spéciale est régi par une convention entre la COR et le professionnel ou la collectivité. Celle-ci détermine le volume et le type de bacs mis à disposition par la collectivité, la fréquence de collecte et le nombre de semaines collectée pour chaque flux (Omr. et emballages recyclables).

Les professionnels faisant partie de ce dispositif peuvent être exonérés de la TEOM si le montant de leur TEOM est supérieur ou égal à celui de leur redevance.

II. Nombre de professionnels assujettis à la RS

En 2021, 152 professionnels et collectivités ont été collectés dans le cadre de la redevance spéciale. Depuis 2016, le nombre de redevables est stable.

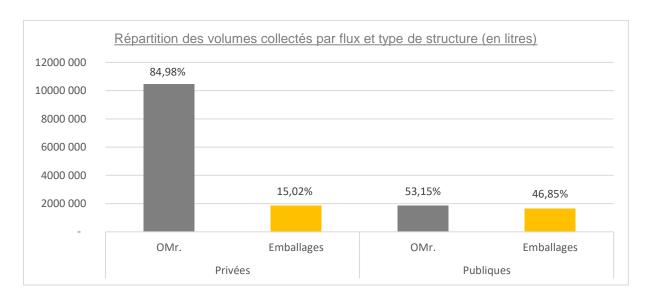


En 2021, deux établissements sont sortis du dispositif, un établissement a déménagé sur une autre commune de la COR et deux nouveaux professionnels sont entrés dans le dispositif.

Nombre de redevables par commune :

Nombre d'établissements conventionnés	2020	2021	Différence
Commune			
Affoux	1	1	-
Amplepuis	15	15	-
Ancy	1	1	-
Chambost-Allières	1	1	-
Chénelette	1	1	-
Claveisolles	3	3	-
Cours	13	13	-
Cublize	7	7	-
Dième	1	1	-
Grandris	2	2	-
Joux	1	1	-
Lamure-sur-Azergues	5	5	-
Les Sauvages	2	2	-
Meaux-la-Montagne	3	3	-
Poule-les-Écharmeaux	2	2	-
Ranchal	3	3	-
Ronno	3	4	1
Saint-Appolinaire	2	2	-
Saint-Bonnet-le-Troncy	1	1	-
Saint-Clément-sur-Valsonne	3	3	-
Saint-Forgeux	5	4	- 1
Saint-Jean-la-Bussière	5	5	-
Saint-Just-d'Avray	2	2	-
Saint-Marcel-l'Éclairé	1	1	-
Saint-Nizier-d'Azergues	1	1	-
Saint-Romain-de-Popey	7	7	-
Saint-Vincent-de-Reins	1	1	-
Tarare	25	23	- 2
Thizy les Bourgs	21	21	-
Valsonne	3	3	-
Vindry-sur-Turdine	11	13	2
Total	152	152	-

III. Volumes collectés

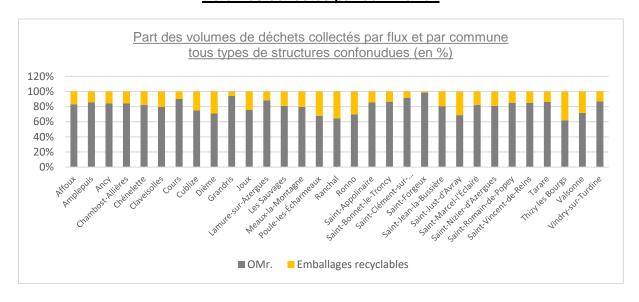


En 2021, 12 310 183 litres d'OMr. et 3 486 829 litres d'emballages recyclables ont été collectés via la redevance spéciale. Ce qui représente une hausse de 4 % pour les OMr. et de 7 % pour les emballages recyclables par rapport à 2020.

Les pourcentages exprimés correspondent à la part du flux dans chaque catégorie.

Les OMr. des entreprises représentent la part la plus importante (elles représentent 66 % des volumes collectés). L'on remarque un déséquilibre entre les établissements communaux et les entreprises privées au niveau du tri de leurs déchets.

Volumes collectés par commune :



Le graphique ci-dessus regroupe à la fois les déchets des professionnels et ceux des communes. La disparité entre les structures publiques et privées observée dans le graphique précédent s'observe également ici entre les différentes communes.

Ne s'agissant pas du poids, mais du volume, nous pourrions nous attendre à une part beaucoup plus importante d'emballages recyclables collectés (les emballages sont légers, mais volumineux). Une marge de progression importante est à prendre en compte, un accompagnement des redevables serait à réaliser pour diminuer la part d'OMr.

IV. Coût de la redevance spéciale

Depuis 2016, le coût de la redevance spéciale est basé un prix s'élevant à 0,04 € / litre d'OMr. Les emballages recyclables sont collectés gratuitement. Bien que ce tarif soit redéfini chaque année, il reste inchangé depuis six ans.

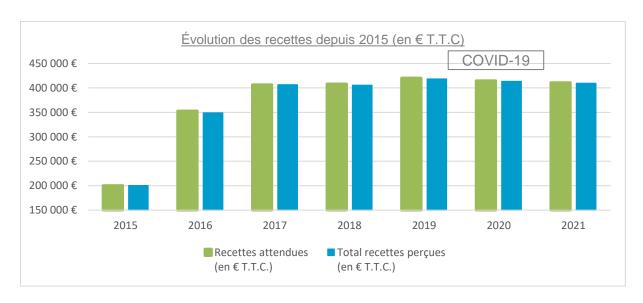
Les montants facturés aux redevables sont calculées comme suit :

- dans le cas où la TEOM est inférieure à la RS :

(volume des bacs OMr. x fréquence de collecte x nombre de semaine x prix au litre) – TEOM

 dans le cas où la TEOM est supérieure à la RS, une demande d'exonération est possible, le montant de la TEOM n'est alors pas pris en compte pour le calcul : (volume des bacs OMr. x fréquence de collecte x nombre de semaine x prix au litre)

V. Recettes issues de la redevance spéciale



Les recettes attendues correspondent aux montants facturés aux redevables, tandis que les recettes perçues correspondent aux montants perçus, versés par les redevables. On remarque un léger écart entre les deux, qui provient de retard de paiement ou de non-paiement de certains redevables.

Les recettes de la RS varient chaque année en fonction de différents facteurs :

- l'ajustement des volumes (ajout ou retrait de bacs selon les besoins des redevables) ;
- l'entrée ou la sortie de redevables ;
- le nombre d'exonération ;

le taux de la TEOM.

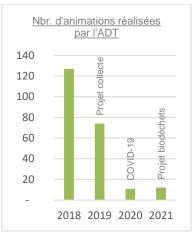
On constate une hausse importante des recettes en 2016, année d'harmonisation de la redevance spéciale sur tout le territoire de la COR. Entre 2016 et 2019, les recettes ont progressivement augmenté. Depuis 2020, nous constatons une baisse due à la diminution des volumes collectés, liées à la crise sanitaires (fermeture des établissements de restauration).

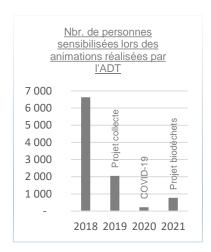
La prévention des déchets

Animations

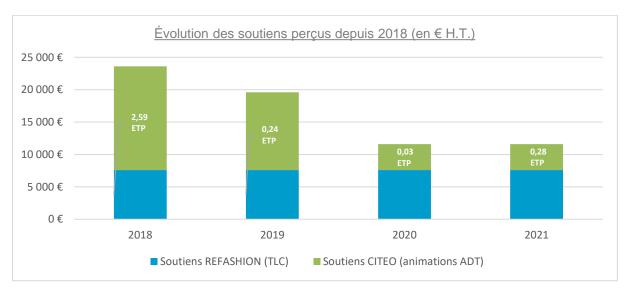
Suite à une réorganisation du service et aux multiples projets qui mobilisent l'ambassadrice du tri, le temps dédié aux animations s'est raréfié (0,28 ETP). Les actions de sensibilisations sont désormais plus axées sur des animations grand public ponctuelles ou des demandes bien spécifiques (évènement ...).



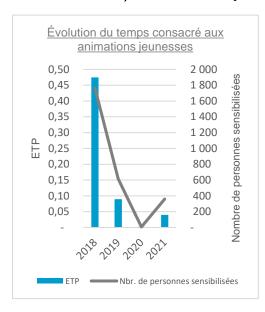




Le service gestion des déchets perçoit des soutiens en fonction de son investissement dans la communication et la prévention :



a) Animations jeunesses



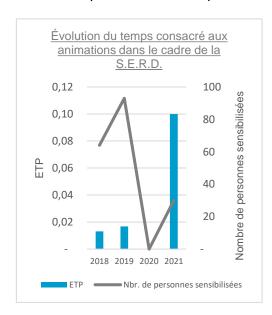
Animations jeunesse	Animations jeunesses effectuées depuis 2018				
Commune	2018	2019	2020	2021	
Nbr. d'animations scolaires	94	28	-	-	
Nbr. de nettoyage environnement	1	-	-	1	
Autre	2	7	2	3	
Nbr. d'animations jeunesse	97	35	2	4	
Nbr. d'enfants sensibilisés	1 644	579	5	312	
Nbr. d'adultes sensibilisés	121	35	2	48	
Nbr. de personnes sensibilisées	1 765	614	7	360	
ETP	0,44	0,09	0,00	0,04	
Nbr. de communes concernées	12	7	1	2	

Aucune animation scolaire n'a été réalisée depuis deux ans. Le service reste tout même sollicité pour ce type d'intervention, mais ne peut pas répondre favorablement.

Les animations jeunesses réalisées en 2021 sont principalement réalisées suite à des demandes de Conseil Municipal des Jeunes et d'organismes tels que la Mission Locale.

b) Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des déchets (S.E.R.D.) est un évènement porté par l'ADEME, qui se déroule à l'automne. L'objectif est de promouvoir la réduction des déchets en mettant en place des actions ponctuelles.



Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (S.E.R.D.)	Animations réalisées dans le cadre de la S.E.R.D. effectuées depuis 2018			D.
Commune	2018	2019	2020	2021
Nbr. d'animations	6	4	-	3
Nbr. de personnes sensibilisées	64	93	-	30
ETP	0,01	0,02	-	0,10
Nbr. de communes concernées	31	31	31	31

En 2021, le service Gestion des déchets a travaillé avec le personnel des Micro-Folies pour proposer des demi-journées d'accueil dans les trois sites du Territoire. Au programme : exposition de solutions pour réduire ses déchets et ateliers de fabrication « zéro déchet » (décorations de Noël et cosmétiques).









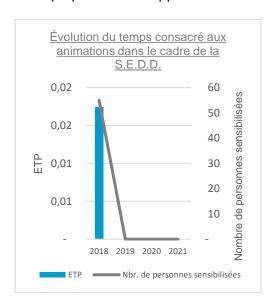




Malgré le taux de participation faible, ces actions ont été appréciées par les usagers. Le choix des lieux, encore peu connus et fréquentés, a probablement eu un impact sur le taux de participation. Cependant, l'objectif étant également de faire découvrir et de faire vivre ces nouveaux sites, ce choix sera probablement maintenu, d'autant plus que ces lieux offrent un espace agréable et adapté, en sus des équipements qu'ils comportent.

c) Semaine Européenne du Développement Durable

La Semaine Européenne du Développement Durable (S.E.D.D.) est un évènement porté par l'ADEME, qui a lieu chaque année au printemps. L'objectif est de proposer aux usagers de changer leurs comportements pour aller vers des pratiques et des habitudes s'inscrivant dans une optique de développement durable.

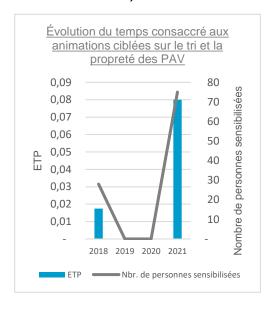


Semaine Européenne du Développement Durable (S.E.D.D.)	Animations réalisées dans le cadre de la S.E.D.D. effectuées depuis 2018			
Commune	2018	2019	2020	2021
Nbr. d'animations	2	-	-	-
Nbr. de personnes sensibilisées	55	-	-	-
ETP	0,03	-	-	-
Nbr. de communes concernées	31	31	31	-

La S.E.D.D. est un évènement auquel le service Gestion des déchets participe peu, bien qu'il s'agisse d'un sujet en plein essor qui parle aux usagers. Le développement durable est un thème qui touche diverses compétences de la COR, il serait ainsi intéressant de proposer des actions menées en transversalité.

Les dernières actions menées en 2018 avaient porté sur le tri des déchets en réalisant des permanences sur les marchés locaux. Des actions co-construites seraient plus pertinentes et efficientes.

d) Actions ciblées correctives

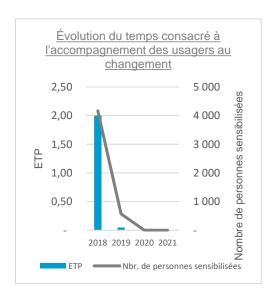


Actions ciblées correctives	Actions de porte-à-porte sur le tri et la propreté des PAV effectuées depuis 2018			
Commune	2018	2019	2020	2021
Nbr. d'animations	2	-	-	2
Nbr. de personnes sensibilisées	28	-	-	75
ETP	0,02	-	-	0,08
Nbr. de communes concernées	2	-	-	2

L'ambassadrice du tri intervient également sur des actions déclenchées par des problématiques de propreté de PAV ou d'erreur de tri importantes sur une zone spécifique. Il s'agit souvent de porte-à-porte, où l'ambassadrice vient directement au contact de l'usager pour échanger sur ces problématiques. Ces actions peuvent être également réalisées en partenariat avec les communes dans des quartiers dits « sensibles ».

e) Actions spécifiques

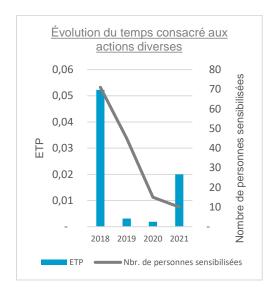
Lors de la mise en place de projet, le service gestion des déchets organise des actions de communication afin d'accompagner les usagers au changement (stand sur les marchés locaux, porte-à-porte, ...).



Actions spécifiques	Actions d'accompagnement au changement effectuées depuis 2018			
Commune	2018	2019	2020	2021
Nbr. d'animations	1	18	-	-
Nbr. de personnes sensibilisées	4 165	573	-	-
ETP	2,00	0,05	-	-
Nbr. de communes concernées	16	6	-	-

f) Actions diverses

Le service peut également intervenir sur les évènements divers pour lesquels il est sollicité (actions communales, évènements culturels, ...).

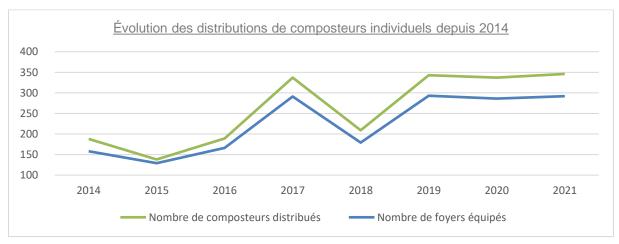


Actions diverses	Actions diverses sur demandes spécifiques effectuées depuis 2018				
Commune	2018	2019	2020	2021	
Nbr. d'animations	3	1	1	1	
Nbr. de personnes sensibilisées	71	25	15	10	
ETP	0,05	0,00	0,00	0,02	
Nbr. de communes concernées	3	2	1	1	

En 2021, une seule action de ce type a été réalisée suite une demande de la ville de Tarare.

II. Compostage individuel

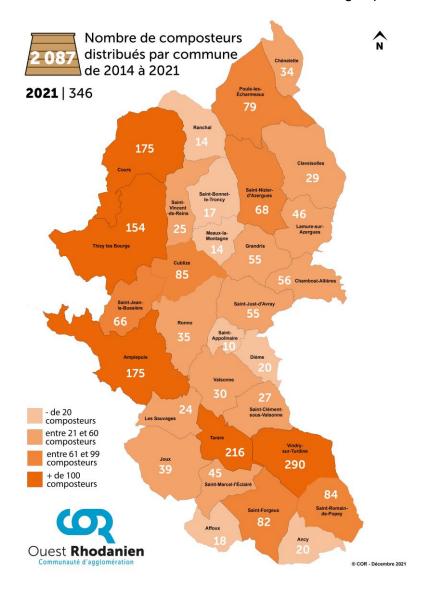
a) Bilan des distributions 2021



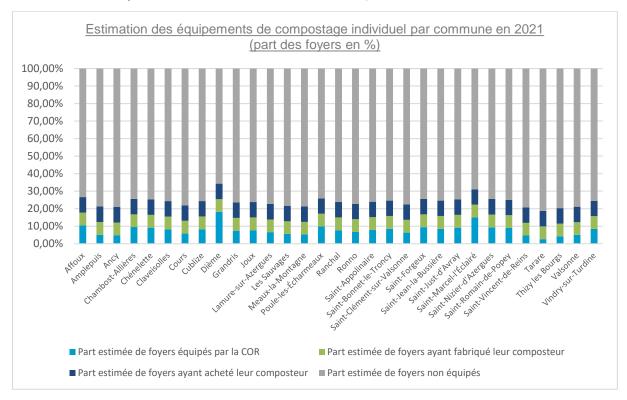
Le service gestion des déchets organise deux distributions de composteurs par an, une au printemps et l'autre à l'automne. En sus d'une hausse constante des ventes depuis la mise en place du dispositif en 2014, la hausse exponentielle des demandes déjà observée en 2020 s'est poursuit en 2021. Suite à la pénurie de bois, il n'a pas été possible de commander davantage de composteurs. Ainsi, nous n'avons pas pu rattraper le décalage qui s'était créé en 2020, certaines réservations ont été reportées sur 2022. Cette forte hausse s'explique par deux facteurs :

- la prise de réservation possible tout au long de l'année ;
- la création d'un formulaire de réservation en ligne (mis en ligne sur des périodes limités, 1 mois avant chaque distribution) ;
- le développement de la communication sur les réseaux sociaux et la presse ;
- la crise sanitaire qui a modifié les comportements et les habitudes des usagers.

Le service étudie les différents scenarii possibles permettant de répondre à l'augmentation des demandes, expression de l'intérêt des usagers pour une gestion plus durable et respectueuse des biodéchets, une troisième distribution est envisagée pour l'année 2022.



b) Équipements de compostage des foyers

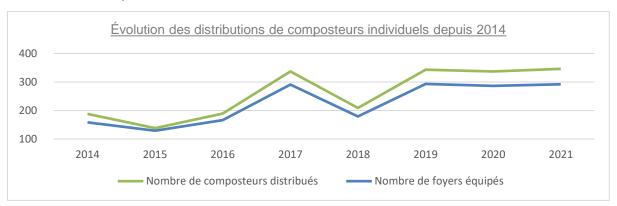


Les données ci-dessus sont basées sur des données INSEE 2018 indiquant le nombre d'habitants par commune et la composition moyenne d'un foyer, ainsi que sur une en quête de Opinion Way réalisée pour l'ADEME portant sur les pratiques de compostage en France. Selon cette enquête datant de 2020 :

- 34 % de la population française composte ses biodéchets ;
- 74 % d'entre eux utilisent un composteur et 25 % compostent en tas ;
- 36 % des composteurs sont fournis par la collectivité, 35 % sont fabriqués par les usagers et 29 % sont achetés dans le commerce.

La part de foyers estimée équipés par la COR est basée sur les bilans de distributions de composteurs depuis 2014. À ce jour, la COR aurait équipé 8 % de la totalité des foyers via ces distributions, ce qui représente 18 % des foyers compostant (selon l'ADEME), nous sommes donc en dessous de la moyenne nationale.

c) Évolution du nombre de composteur vendus depuis 2014



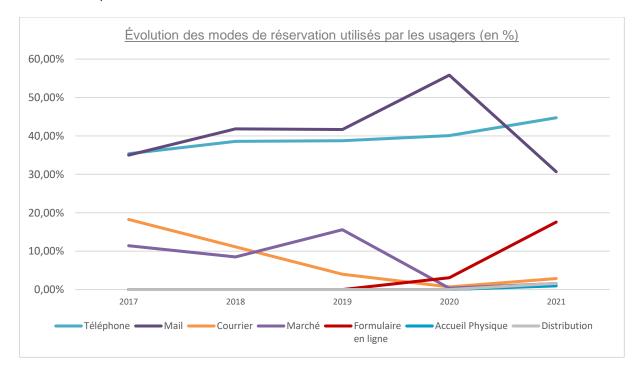
Nous pouvons observer que les courbes stagnent depuis 2019. Les pics observés en 2017, 2019 et 2021 correspondent au maximum de composteurs pouvant être distribués par le service par an, soit 360, en effectuant deux distributions par an. La légère baisse en 2020 s'explique par le nombre de réservations qui n'ont pas abouties, certains usagers n'ayant finalement pas pu récupérer le composteur qu'ils avaient réservé.

Chaque distribution de composteurs mobilise trois à quatre agents du service en dehors des heures classiques de travail. Ces distributions sont effectuées le samedi afin de les rendre plus accessibles aux usagers. Elles se déroulent sur trois sites : Tarare et Saint-Nizier-d'Azergues le matin et Thizy les Bourgs l'après-midi. L'amplitude de la journée est de 7H00 à 18H00 (trajets et rangement compris) pour permettre de distribuer tous les composteurs. En sachant que le taux d'absentéisme est de 20 %, la distribution de la totalité des composteurs demanderait une amplitude horaire plus importante. Le service est actuellement en train d'étudier différentes solutions permettant d'augmenter le seuil de 360 composteurs par an.

d) Modes de réservation

Les usagers peuvent réserver leur équipement de compostage de différente manière, et ce, toute l'année depuis 2020 :

- par courrier : via l'envoi d'un bon de commande (disponible sur le site internet de la COR);
- par téléphone : en contactant le service Gestion des déchets au 04 74 89 58 39 ;
- par mail : en transmettant ses coordonnées à infotri@c-or.fr;
- à l'accueil du siège et du service Gestion des déchets ;
- via le formulaire en ligne disponible sur le site internet de la COR (disponible depuis 2020).

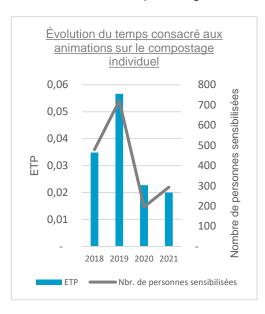


Certains usagers réservent leur composteur lors d'une distribution : soit pour un second composteur, soit parce qu'ils n'étaient pas informés des ventes et viennent se renseigner auprès des agents chargés de la distribution.

Depuis 2020, le service ne fait plus la promotion du compostage individuel sur les marchés locaux car ces actions sont chronophages, néanmoins, ces animations permettaient d'aborder d'autres thèmes avec les usagers, tel que le tri et la prévention.

e) Sensibilisation des usagers

Lors de chaque distribution, un agent assure un stand d'animation autour du compostage afin d'accompagner les usagers dans ce nouveau mode de gestion de leurs biodéchets. Il est compétent pour expliquer le fonctionnement du compostage, conseiller sur sa mise en place et son utilisation, mais aussi pour répondre aux questions sur le tri des déchets en général et donner des astuces pour la gestion des déchets verts.



Compostage individuel	Animations sur le compostage individuel auprès du grand public effectuées depuis 2018				
Commune	2018	2019	2020	2021	
Nbr. d'animations	16	16	8	2	
Nbr. de personnes sensibilisées	479	721	196	293	
ETP	0,03	0,06	0,02	0,02	
Nbr. de communes concernées	31	31	31	31	

Les données indiquées dans le tableau ci-dessus comprennent les opérations de promotion du compostage individuel sur les marchés, opérations qui n'ont plus lieux depuis 2020, c'est la raison pour laquelle le nombre d'animation chute à partir de 2020. Lors des présences sur les marchés locaux, les usagers posaient davantage de questions sur le tri ou souhaitaient se procurer des outils (sacs de pré collecte), le compostage n'était que peu abordé dans ce cadre d'animation.

III. Outils de communication

a) Outils de pré-collecte et mémo-tri

Des outils sont à la disposition des usagers dans les locaux de la COR (au siège et au service Gestion des déchets), ainsi que dans les mairies. Ainsi, les habitants peuvent se procurer des sacs de pré-collecte (pour le verre et les emballages recyclables), des mémo-tri aimantés, des réglettes, ainsi que des stop-pub.







b) Préparation des visuels pour les extensions des consignes de tri

En fin d'année, le SYTRAVAIL a travaillé sur les visuels pour le lancement des extensions de consignes de tri prévu le 1^{er} février 2022.





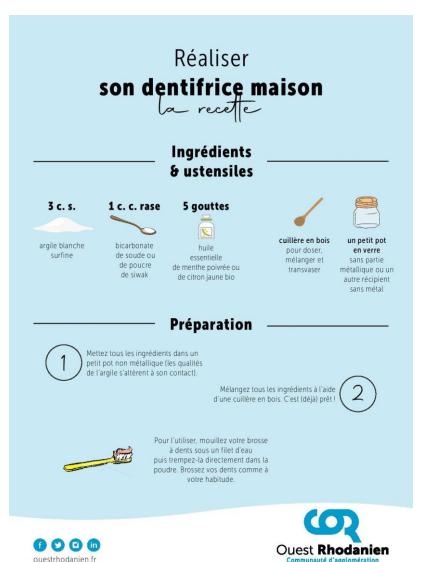


c) Communication diverses

Le service Communication de la COR gère la diffusion de masse des informations : site internet, presse, magazine Horizon, réseaux sociaux ... Il élabore également les supports tels que les autocollants, les brochures, les visuels présents sur les outils de précollecte, ainsi que certaines affiches.

En 2021, le service communication a été sollicité par le service Gestion des déchets pour élaborer des fiches recettes et tutoriels dans le cadre de la S.E.R.D :

- dentifrice à l'argile blanche ;
- déodorant ;
- déodorisant ;
- lessive au lierre ;
- lessive à la cendre de bois ;
- pain de savon ;
- pain de shampoing.



Les indicateurs financiers

Budgets du service

a) Budget de fonctionnement

	Budget de fonctionnement (en € T.T.C.)					
	Dépenses	2019	2020	2021		
	Charges Générales (011) dont contrats de prestation (traitement des déchets)	3 465 720,40 €	3 832 976,07 €	5 555 417,00 €		
ses	Charges de personnel (012)	868 567,71 €	814 687,11 €	775 423,94 €		
Dépenses	Charges financières (66)	18 040,72 €	24 581,34 €	12 170,95 €		
۵	Diverses charges (65+67)	714 549,91 €	705 755,00 €	43 363,71 €		
	Transfert entre section (042) Amortissements	646 497,90 €	485 022,29€	565 539,31 €		
	Total	5 713 376,64 €	5 863 021,81 €	6 951 914,91 €		
	Recettes	2019	2020	2021		
	Produits de services (70)	556 040,46 €	476 042,49 €	674 246,22 €		
es	Impôts et Taxes (TEOM 73)*	4 438 648,00 €	4 160 750,00 €	4 215 604,00 €		
Recettes	Dotations, Subventions (74)	529 159,75 €	729 406,32 €	859 926,11 €		
Ř	Recettes diverses (013+75+77+76)	126 434,55 €	34 914,45 €	1 162 227,25 €		
	Transfert entre section (042)	163 279,98 €	36 272,00 €	53 104,68 €		
	Total	5 813 562,74 €	5 437 385,26 €	6 965 108,26 €		
Rés	sultat de l'exercice	100 186,10 €	- 425 636,55€	13 193,35 €		
Rés	sultat antérieur reporté (002)	1 483 177,66 €	1 176 835,44 €	534 433,65 €		
Rés	sultat exercices cumulés	1 583 363,76 €	751 198,89 €	547 627,00 €		

^{*}TEOM = Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Une taxe différenciée a été instaurée pour tenir compte des deux systèmes de collecte sur le territoire : porte à porte dans le centre-ville de Tarare et points de regroupements partout ailleurs.

En 2018, suite à la mise en place de la collecte latérale, le taux de la TEOM a baissé d'un point, hormis sur le secteur de centre-ville de Tarare dont la collecte n'a pas été modifiée.

En 2020, une nouvelle baisse d'un point du taux de TEOM a été réalisée sur le territoire, hors Tarare-centre :

- TEOM = 9.93 % et 11.93 %;
- TEOM pour la zone urbaine de Tarare = 11,93 %.

En début d'année 2021, un certain nombre d'éléments ont fait apparaître la nécessité d'un audit de la compétence gestion des déchets de la COR. Celui-ci sera amené à apporter des réponses précises quant à l'augmentation significative des tonnages collectés sur le territoire et les coûts qui en découlent. Cet audit aura pour objectif de trouver des solutions pour garantir aux habitants une bonne qualité de service tout en maîtrisant les coûts importants supportés par la COR.

b) Budget d'investissement

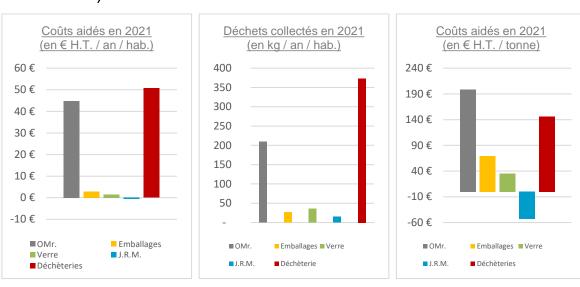
	Budget d'investissement (en € T.T.C.)						
	Dépenses	2019	2020	2021			
ses	Investissement OM (20+21+22+23+27)	1 131 928,91 €	806 204,83 €	555 709,05 €			
Dépenses	Emprunts-Dettes (16)	62 909,80 €	62 909,80 €	62 909,80 €			
Dé	Transfert entre section (040)	163 279,98 €	36 272,00 €	53 104,68 €			
	Total	1 358 118,69 €	905 386,63 €	671 723,53 €			
	Recettes	2019	2020	2021			
es	Subventions reçues (13)	- €	49 370,16 €	32 913,44 €			
Recettes	Dotations, excédents de fonctionnement capitalisés, FCTVA (10)	216 704,81 €	527 524,59 €	306 072,62€			
œ	Transfert entre section (040)	646 497,90 €	485 022,29 €	565 539,31 €			
	Total	863 202,71 €	1 061 917,04 €	904 525,37 €			
Rés	sultat de l'exercice	- 494 915,98 €	156 530,41 €	232 801,84 €			
Rés	sultat antérieur reporté (001)	160 051,58 €	- 334 864,40 €	- 178 333,99 €			
Rés	sultat exercices cumulés	- 334 864,40 €	- 178 333,99 €	54 467,85 €			

Les dépenses d'investissements baissent depuis plusieurs années. Cette baisse est due au fait qu'en 2018, avec la mise en place de la collecte latérale et de la régie sur l'ensemble du territoire, la COR a dû investir en matériel (camion, bacs ...). Depuis cet effort, les investissements se sont réduits mais devraient reprendre sur 2022 pour répondre à une optimisation du fonctionnement du service.

II. Coûts du service

Utilisation de la méthode compta-coût, élaborée par l'ADEME, qui permet l'expression des coûts par flux et par étape technique.

a) Coûts aidés 2021



Les principaux postes de coûts concernent les OMr. et les déchets collectés en déchèterie. Ces deux postes représentent à eux deux 88 % du poids total de déchets collectés. Ils sont également les plus coûteux à la tonne, notamment du fait de l'augmentation constante de la TGAP (Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes) : 3 € par tonne d'OMr. et 45 € par tonne d'encombrants (déchets ultimes destinés à l'enfouissement).

b) Évolution des coûts aidés



Les coûts aidés T.T.C. évoluent de la même manière que les coûts aidés H.T., l'augmentation des tonnages collectés l'augmentation des coûts de collecte et de traitement sont à l'origine de cette augmentation.

Coûts aidés à la tonne

Historique des coûts aidés (en € H.T. / tonne)						
Année	OMr.	Emballages	Verre	J.R.M.	Déchèteries	
2018	197,24 €	101,06 €	40,48 €	-39,79 €	110,86 €	
2019	186,23 €	119,51 €	33,53 €	-51,61 €	87,69 €	
2020	184,96 €	53,08 €	36,20 €	6,67 €	130,63 €	
2021	198,34 €	68,82€	35,37 €	-52,83 €	145,77 €	
Écart N-1	7%	30%	-2%	-892%	12%	

Coûts aidés par habitant

Historique des coûts aidés (en € H.T. / an / hab.)						
Année	OMr.	Emballages	Verre	J.R.M.	Déchèteries	
2018	42,79 €	1,87 €	1,36 €	-0,70€	25,17 €	
2019	39,19 €	2,74 €	1,13 €	-0,86€	31,30 €	
2020	39,24 €	1,43 €	1,30 €	0,10 €	42,44 €	
2021	41,56 €	1,91 €	1,28 €	-0,76€	47,78 €	
Écart N-1	6%	34%	-2%	-860%	13%	

La quasi-totalité des coûts aidés par habitant du service Gestion des déchets a augmenté.

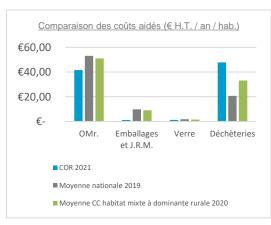
La baisse observée pour le verre s'explique en partie par une diminution d'acquisition de colonne à verre et par l'augmentation des recettes liées à la vente de cette matière.

La majorité des augmentations sont liées à la fois à une augmentation des tonnages et à une augmentation du coût de traitement des déchets (TGAP pour les OMr.).

Une attention particulière devra être apportée sur le flux emballages car la COR connait une augmentation de son taux de refus depuis 2018 ce qui a des conséquences sur le budget. En effet, en 2021, le refus représentait 33 % du total des emballages, soit 474 tonnes. Le surcoût de traitement estimé pour ce flux est d'environ 95 € H.T. / tonne, soit 45 000 € H.T. pour 2021 (environ 0,90 € H.T. / habitant).

Les charges fonctionnelles ont diminué de 16,6 % pour l'ensemble des flux, c'est le budget communication qui est le plus impacté par cette baisse.

c) Comparaison des coûts aidés par habitants

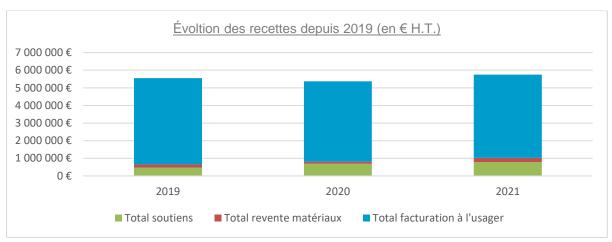


Pour la majorité de ses coûts, la COR a de très bons résultats, bien meilleurs que la moyenne nationale ou que la comparaison avec la moyenne des collectivités qui ont le même profil de typologie d'habitat. Seuls les coûts en lien avec les déchèteries ne sont pas conformes aux statistiques, à tel point que le coût global du service est impacté. Une attention particulière sera portée sur ce sujet.

Comparaison des coûts aidés (en € H.T. / an / hab.)						
Éléments comparés	OMr.	Emballages et J.R.M.	Verre	Déchèteries	Tous flux	
COR 2021	41,56 €	1,15 €	1,28 €	47,78 €	91,77€	
Moyenne nationale 2019	53,10 €	9,80 €	1,80 €	20,70 €	85,40 €	
Écart avec moyenne nationale	-22%	-88%	-29%	131%	7%	
Moyenne CC habitat mixte à dominante rurale 2020	51,00 €	9,10 €	1,50 €	33,10 €	94,70 €	
Écart avec même typologie de territoire	-19%	-87%	-15%	44%	-3%	

III. Recettes

a) Évolution des recettes



En 2021, les recettes ont augmenté de 5 % par rapport à 2020. Elles sont composées de trois catégories :

- facturation à l'usager : TEOM, redevance spéciale, facturation en déchèterie ;
- soutien des sociétés agréées ;
- vente des matériaux.

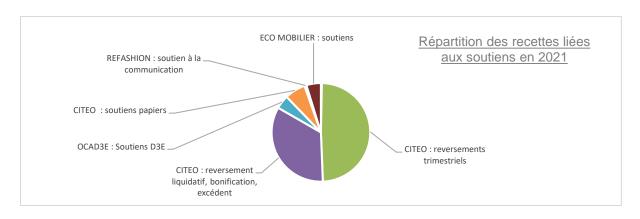
Bien que d'un montant plus faible, les 2 dernières catégories de recettes peuvent varier fortement d'une année sur l'autre.

b) Recettes liées aux soutiens

Les soutiens regroupent les compensations versées par notre syndicat de traitement, le SYTRAIVAL, et les soutiens perçus de la part des éco-organismes : CITEO (emballages, verre et papiers), REFASHION (T.L.C.), ECOMOBILIER (Déchets d'Éléments d'Ameublement), OCAD3E (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique), ...

Les montants perçus dépendent de barèmes fixés par les éco-organismes et des tonnages collectés.

En 2021, le service Gestion de Déchets a perçu 785 155 € de soutiens, ce qui correspond à 14 % des recettes totales. Les soutiens et compensations ont augmenté de 13 % par rapport à 2020.



Recettes perçues durant l'exercice SOUTIENS ET COMPENSATIONS	2019	2020	2021	Variation N-1 (et part recettes)
SYTRAIVAL (compensation transports des déchets verts de Saint-Nizier-d'Azerques)	1 369,84 €	- €	- €	-
dont année N	- €	- €	- €	-
dont année N-1	1 369,84 €	- €	- €	-
SYTRAIVAL (compensation transfert / transport OM)	5 683,74 €	1 864,08 €	409,38 €	-78%
dont année N	- €	- €	- €	-
dont année N-1	5 683,74 €	1 864,08 €	409,38 €	100,00%
SYTRAIVAL (soutiens CITEO : reversements trimestriels)	229 775,63 €	307 043,02 €	386 238,60 €	26%
dont année N	158 269,60 €	200 685,85 €	353 318,52 €	91%
dont année N-1	71 506,03 €	106 357,17 €	32 920,08 €	9%
SYTRAIVAL (soutiens CITEO : reversement liquidatif, bonification, excédent)	98 045,00 €	259 886,65 €	267 081,47 €	3%
dont année N	- €	- €	- €	-
dont année N-1	- €	117 377,61 €	267 081,47 €	100%
dont années antérieures à N-1	98 045,00 €	142 509,04 €	- €	-
OCAD3E (soutien D3E)	31 386,13 €	36 295,42 €	35 140,71 €	-3%
dont année N	- €	- €	- €	-
dont année N-1	31 386,13 €	36 295,42 €	35 140,71 €	100%
CITEO (soutiens papiers)	40 092,68 €	53 324,55 €	53 791,24 €	1%
dont année N	- €	- €	- €	-
dont année N-1	40 092,68 €	53 324,55 €	53 791,24 €	100%
CITEO (soutien au Développement Durable)	24 885,20 €	- €	- €	-
dont année N	- €	- €	- €	-
dont année N-1	- €	- €	- €	-
dont années antérieures à N-1	24 885,20 €	- €	- €	-
REFASHION (soutien à la communication)	5 065,70 €	5 060,00 €	5 059,70 €	0%
dont année N	- €	- €	- €	-
dont année N-1	5 065,70 €	5 060,00 €	5 059,10 €	100%
dont années antérieures à N-1	- €	- €	0,60 €	0%
ECO MOBILIER (soutiens)	37 976,67 €	30 432,45 €	37 434,29 €	23%
dont année N	- €	- €	- €	-
dont année N-1	37 976,67 €	30 432,45 €	37 434,29 €	100%
dont années antérieures à N-1	- €	- €	- €	-
Total soutiens	474 280,59 €	693 906,17 €	785 155,39 €	13%

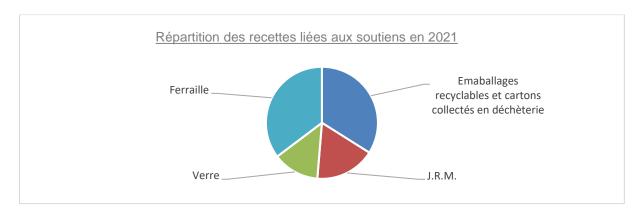
Source CIRIL FINANCE

c) Recettes liées à la revente de matériaux

Certaines recettes sont issues de la revente de matériaux par les collecteurs. Leur montant dépend du cours des matériaux et des tonnages collectés.

En 2021, le service a perçu 239 038 € issus de la vente de matériaux, ce qui représente 4 % des recettes totales et une augmentation de 101% par rapport à 2020.

Cette forte augmentation s'explique par la hausse du cours du carton et de la ferraille, qui avaient fortement chuté en 2020.



4% Recettes perçues durant l'exercice REVENTE MATÉRIAUX	2019	2020	2021	Variation N-1 (et part recettes)
SYTRAIVAL (rachat matériaux collecte sélective et cartons)	69 548,19 €	61 032,20 €	81 137,66 €	33%
dont année N	29 152,35 €	35 047,00 €	81 137,66 €	100%
dont année N-1	40 395,84 €	25 985,20 €	- €	-
SYTRAIVAL (reversement papier)	47 317,35 €	- €	41 521,80 €	-
dont année N	- €	- €	41 521,80 €	100%
dont année N-1	47 317,35 €	- €	- €	-
SYTRAIVAL (reversement verre)	- €	- €	32 060,25 €	-
dont année N	- €	- €	32 060,25 €	100%
ECOCYCLAGE (rachat batteries)	1 730,40 €	- €	- €	-
dont année N	1 730,40 €	- €	- €	-
dont année N-1	- €	- €	- €	-
ECOCYCLAGE (rachat ferraille)	58 199,09 €	57 834,40 €	84 318,06 €	45,79%
dont année N	51 168,00 €	53 650,40 €	84 318,06 €	100%
dont année N-1	7 031,09 €	4 184,00 €	- €	-
Total revente matériaux	176 795,03 €	118 866,60 €	239 037,77 €	101%

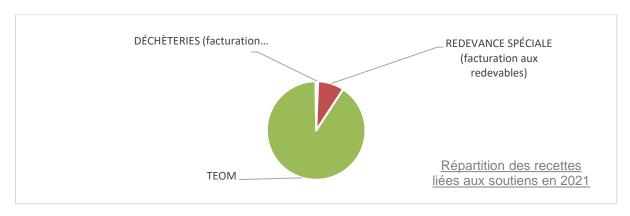
Source CIRIL FINANCE

d) Recettes issues des facturations à l'usager

Ces recettes proviennent de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), de la RS (Redevance Spéciale) et de la facturation aux professionnels effectuée en déchèterie. Elles ont augmenté de 4 % par rapport à 2020 et représentent 82 % des recettes totales.

La TEOM et la RS sont les recettes les plus stables, bien que les recettes de la RS ont augmenté de 22 % par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par le fait que 14 % des montants facturés en 2020 ont été perçus en 2021. Le volume collecté et facturé n'a lui, augmenté que de 4% pour les OMr. et 7 % pour les emballages recyclables.

La facturation en déchèterie dépend des apports des professionnels. La hausse de 22 % observée en 2021 est due au renforcement des contrôles en déchèterie, effectués par les agents du service, afin de veiller à ce que la facturation soit bien appliquée par les gardiens. Cette hausse est également cohérente avec la hausse des tonnages collectés en déchèterie.



82%	Recettes perçues durant l'exercice FACTURATION À L'USAGER	2019	2020	2021	Variation N-1 (et part recettes)
DÉCHÈTERIES (facturation des apports des professionnels)		30 875,30 €	28 965,69 €	35 279,10 €	22%
dont année N		21 424,50 €	19 887,63 €	28 130,50 €	80%
dont année N-1		9 450,80 €	9 078,06 €	7 148,60 €	20%
REDEVANCE SPÉCIALE (facturation aux redevables)		421 246,80 €	356 517,20 €	467 191,40 €	31%
dont année N		417 489,36 €	355 744,60 €	409 551,60 €	88%
dont année N-1		2 288,64 €	772,60 €	57 639,80 €	12%
dont années antérieures à N-1		1 468,80 €	- €	- €	-
TEOM		4 438 296,00 €	4 160 750,00 €	4 215 604,00 €	1%
dont année N		4 080 588,00 €	4 159 814,00 €	4 215 604,00 €	100%
dont année N-1		357 708,00 €	936,00 €	- €	-
VENTE COMPOSTEURS		7 700,00 €	6 740,00 €	6 320,00 €	-6%
	Total facturation à l'usager	4 898 118,10 €	4 552 972,89 €	4 724 394,50 €	4%

Source CIRIL FINANCE